

RAPPORT D'ACTIVITE 2015



Siège administratif : 12 avenue de Comarque – 47260 Castelmoron-sur-Lot

Tél : 05 53 84 82 48

Mail : contact@cclt.fr

Site internet : www.lotettolzac.fr

Rédaction Mai 2016



SOMMAIRE

INTRODUCTION 5

I. Présentation et organisation 6

 1. Le territoire Lot et Tolzac..... 6

 2. Les compétences communautaires..... 7

 3. Le fonctionnement institutionnel 8

II. Situation financière de la Communauté de communes, une gestion maîtrisée 9

III. Les ressources humaines 13

 1. L’effectif communautaire 13

 2. Le document unique de prévention des risques 14

 3. Le schéma de mutualisation des services 14

IV. Développement économique 16

 1. La Zone d’Activités Économiques (ZAE) de Gouneau 16

 2. L’accompagnement des jeunes agriculteurs 18

 3. Une aide au remplacement des agriculteurs par le Service de Remplacement du Lot-et-Garonne 19

 4. Partenariat avec la Chambre de Commerce et d’Industrie (CCI) 19

 5. La visite de M. Henri Tandonnet, sénateur de Lot-et-Garonne 20



| | |
|--|----|
| V. Tourisme et communication..... | 21 |
| 1. Le tourisme en Lot-et-Tolzac | 21 |
| 2. L'information touristique | 27 |
| 3. La communication | 29 |
| VI. Politique de l'habitat | 31 |
| VII. Aménagement du territoire et cadre de vie | 32 |
| 1. L'urbanisme | 32 |
| 2. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) | 33 |
| 3. La révision de la carte communale de Verteuil d'Agenais | 34 |
| 4. Le PAVE | 34 |
| VIII. Déchets ménagers | 35 |
| 1. La collecte et le traitement des déchets ménagers | 35 |
| 2. La collecte et le traitement du tri sélectif..... | 36 |
| 3. Le fonctionnement de la déchèterie communautaire | 37 |
| 4. Les actions de sensibilisation | 39 |



| | | |
|------|--|----|
| IX. | L'entretien de la voirie communautaire..... | 41 |
| 1. | Les travaux réalisés en 2015..... | 41 |
| 2. | Les prestations aux communes..... | 41 |
| X. | Petite enfance et Jeunesse | 42 |
| 1. | Le Relais Assistantes Maternelles Parents et Enfants (RAMPE)..... | 42 |
| 2. | La crèche | 45 |
| 3. | Le Centre de loisirs..... | 46 |
| 4. | Le Contrat Educatif Local | 48 |
| 5. | L'éducation artistique..... | 50 |
| XI. | Politique culturelle et sportive : un soutien important aux structures locales | 51 |
| 1. | L'aide aux troupes culturelles professionnelles et amateurs..... | 51 |
| 2. | L'aide aux clubs sportifs..... | 52 |
| 3. | La constitution d'un pool de matériel pour les festivités | 53 |
| XII. | Les actions en partenariat avec le Pays de la Vallée du Lot | 55 |
| | L'OCMAC : revitaliser le commerce et l'artisanat | 55 |

INTRODUCTION

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose au Président de tout établissement public de coopération intercommunale d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement sont entendus. A sa demande, ou à celle du conseil municipal, le Président de l'établissement peut également être entendu.

Le présent rapport concerne l'activité de la Communauté de communes durant l'exercice 2015.

Le présent rapport a pour objet de dresser dans un souci de transparence et de lisibilité le bilan de l'activité 2015, de la Communauté de communes, ventilé par grands domaines de compétences.

Au-delà d'un acte administratif obligatoire, le présent rapport se veut également être un acte utile de communication, sur la politique conduite par la Communauté de communes à destination des communes, mais aussi des citoyens de la Communauté de communes.

Article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

I. Présentation et organisation

1. Le territoire Lot et Tolzac



La Communauté de communes Lot et Tolzac associe 15 communes au sein d'un espace de solidarité afin d'élaborer des projets communs de développement et d'aménagement du territoire.

Le Président de la Communauté de communes Lot-et-Tolzac est : **M. Daniel BAECHLER**, maire de la commune du Temple sur Lot

La Communauté de communes Lot et Tolzac en chiffres :

| | |
|---|------------------------|
| Communes | 15 |
| Population* | 7478 |
| Densité de la pop. au km² | 29.2 |
| Superficie du territoire | 255.90 km ² |

* Source INSEE 1^{er} janvier 2015



2. Les compétences communautaires

Compétences obligatoires

- **Aménagement de l'espace**
 - Création de réserves foncières avec droit de préemption pour l'agrandissement de la zone d'activités existante de « Gouneau » située à 47110 Le Temple sur Lot.
 - Schéma de Cohérence Territoriale et Schéma de secteur, Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.
- **Développement économique**
 - Création, aménagement, entretien, gestion et extension de la zone d'activité économique de « Gouneau » située à 47110 Le Temple sur Lot,
 - Aides à l'installation des jeunes agriculteurs,
 - Actions de sensibilisation et d'information en direction des agriculteurs en lien avec les organismes habilités,
 - Aides à l'installation des médecins généralistes.
- **Tourisme**
 - Accueil, information, promotion et valorisation du tourisme,
 - Aide à la réalisation de projets innovants de promotion,
 - Actions de communication visant la promotion des productions agricoles, la valorisation du patrimoine public et privé, la mise en valeur des paysages, le développement de la vie associative du territoire communautaire,
 - Balisage et aide à l'ouverture et à l'entretien des chemins de découverte inscrits au plan départemental de randonnées.

Compétences optionnelles

- **Protection et mise en valeur de l'environnement**
 - Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets ménagers,
 - Création et gestion d'une déchèterie communautaire sise à « Teyssset », 47380 Monclar d'Agenais.
- **Politique du logement et du cadre de vie**
 - Mise en œuvre d'outils de programmation et d'études dans le domaine de l'habitat dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.).
 - Aide à la construction ou à la réhabilitation de logement locatif.
- **Création, aménagement et entretien de la voirie**
 - Création, aménagement et entretien des voies communales retenues dans leur totalité d'intérêt communautaire.

Compétences facultatives

- **Actions sociales « petite enfance, enfance et jeunesse »**
 - Création, gestion et animation d'un Relais d'Assistantes Maternelles
 - Création, gestion et animation de structures d'accueil collectif,
 - Elaboration et gestion des contrats « enfance » et « temps libre » et du Contrat Educatif Local (CEL)
- **Culture**
 - Aide à l'animation culturelle,
 - Aide à la formation des acteurs culturels.
- **Sports**
 - Aide à la formation du personnel d'encadrement des clubs sportifs.
 - Aide au fonctionnement des clubs sportifs
- **Voirie**
 - Mise en œuvre ou participation à des programmes ou opérations d'intérêt communautaire avec les communes membres par convention ou prestation de service.
 - Elaboration de Plan d'Accessibilité à la Voirie et aux Espaces Publics (PAVE)
- **Participation à la démarche « Pays de la Vallée du Lot »**
 - Réalisation et gestion des infrastructures nécessaires au déploiement d'un réseau haut débit de communication.



3. Le fonctionnement institutionnel

✓ Le Président

Il est chargé de l'exécution des décisions prises en Conseil Communautaire. Il est le chef de l'administration communautaire.

✓ Le Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire est composé de 33 délégués issus des conseils municipaux de chaque commune. Il débat et vote les délibérations ainsi que le budget en séance plénière.

En 2015, le Conseil Communautaire s'est réuni 8 fois et a adopté **128** délibérations.

✓ Le bureau communautaire

Le bureau compte **16 élus, un représentant de chaque commune dont 6 vice-présidents**. Le bureau s'est réuni 5 fois en 2015. Il examine les projets de délibérations avant leur présentation en Conseil Communautaire.

✓ Les commissions

La Communauté de communes compte **6 commissions** chargées d'étudier, de proposer et de préparer les décisions du Conseil Communautaire.

- Développement économique : M. FURLAN
- Finances et administration générale : M^{me} LALAURIE
- Voirie et Ordures Ménagères : M. COSSERANT
- Tourisme et Communication : M. STUYK
- Culture, jeunesse, sport et scolaire : M. BLAY
- Aménagement du territoire et cadre de vie : M. SOCA

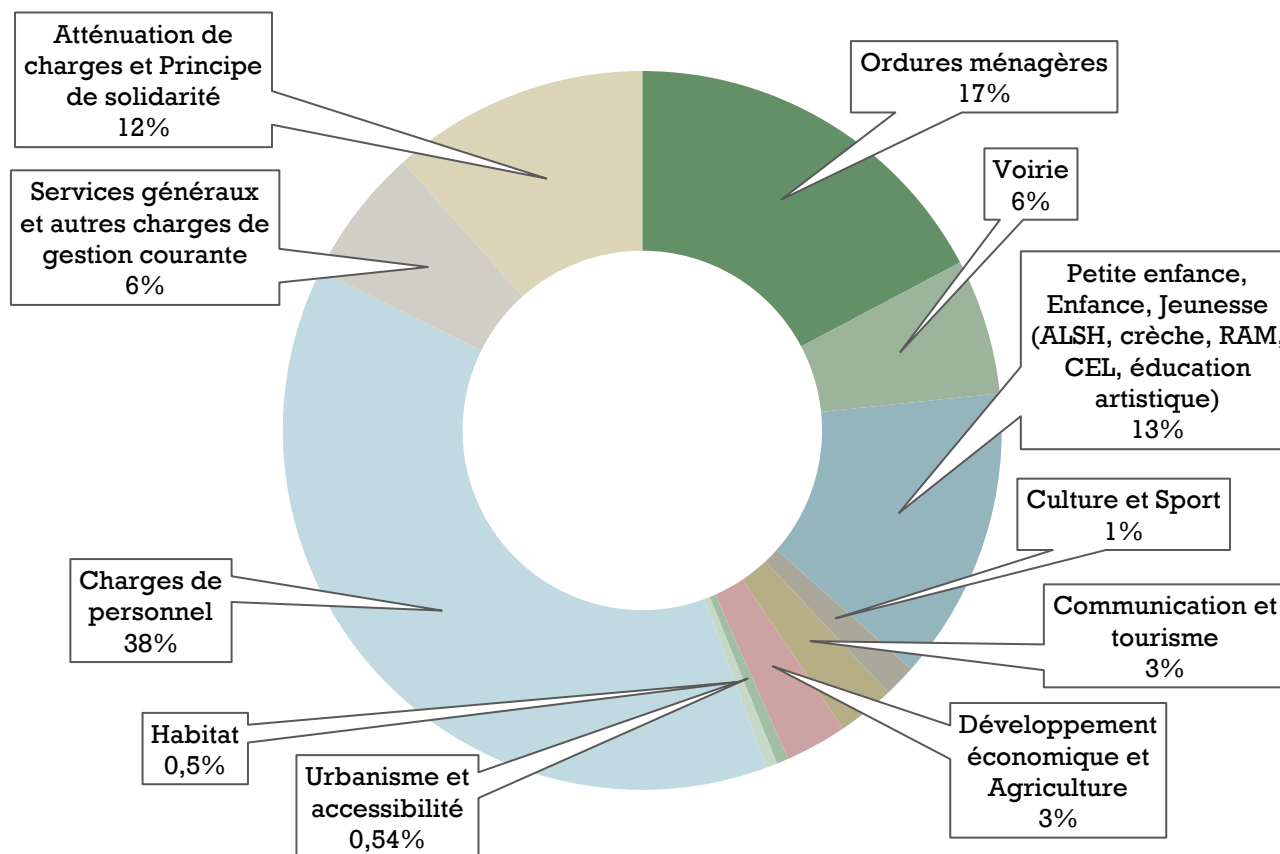
| Communes | Population totale 2015 | Nombre de délégués communautaires | Noms |
|--|------------------------|-----------------------------------|--|
| Brugnac | 200 | 2 | Jacqueline PREVOT et René STUYK |
| Castelmoron sur Lot | 1 770 | 3 | Line LALAURIE, Serge TOMIET et Daniel MARROT |
| Coulx | 261 | 2 | Daniel FURLAN et Rémy MOREAU |
| Hautes Vignes | 163 | 2 | Pascal ANDRIEUX et Damien MARTET |
| Labretonie | 180 | 2 | Michel VERGNE et Paul BORDES |
| Laparade | 458 | 2 | Ghislain GOZZERINO et Françoise YRIEIX |
| Monclar d'Agenais | 853 | 3 | Gérard STUYK, Dominique BOUISSIERE et Magalie CANO-HERNANDEZ |
| Montastruc | 285 | 2 | Ric MARTIN et Daniel LAMY |
| Pinel Hauterive – St Pierre de Caubel | 543 | 2 | Roland SOCA et Jean-Pierre SAGNETTE |
| Saint Pastour | 414 | 2 | Jean COSSERANT et Bernard BARRAU |
| Le Temple sur Lot | 1 028 | 3 | Daniel BAECHLER, Bernard LABORDE et Patricia MOLINIE |
| Tombeboeuf | 470 | 2 | Jean-Claude MOINET et Adeline DELAUNAY |
| Tourtrès | 149 | 2 | Michel LE BORGNE et Alain CAMUS |
| Verteuil d'Agenais | 591 | 2 | Jean-Claude BLAY et Francis PINASSEAU |
| Villebramar | 113 | 2 | Sylvie MAURIN et Jean-Claude POUSSARD |
| Total CC Lot et Tolzac | 7 478 | 33 | |



II. Situation financière de la Communauté de communes, une gestion maîtrisée

Présidente de la Commission « Finances, Personnel et Economie » : Line LALAURIE

**Dépenses réelles de fonctionnement
1 825 179 €**



Le rapport financier est issu du compte administratif 2015.

L'analyse présentée ci-après tient compte des dépenses et des recettes réelles de l'exercice 2015.

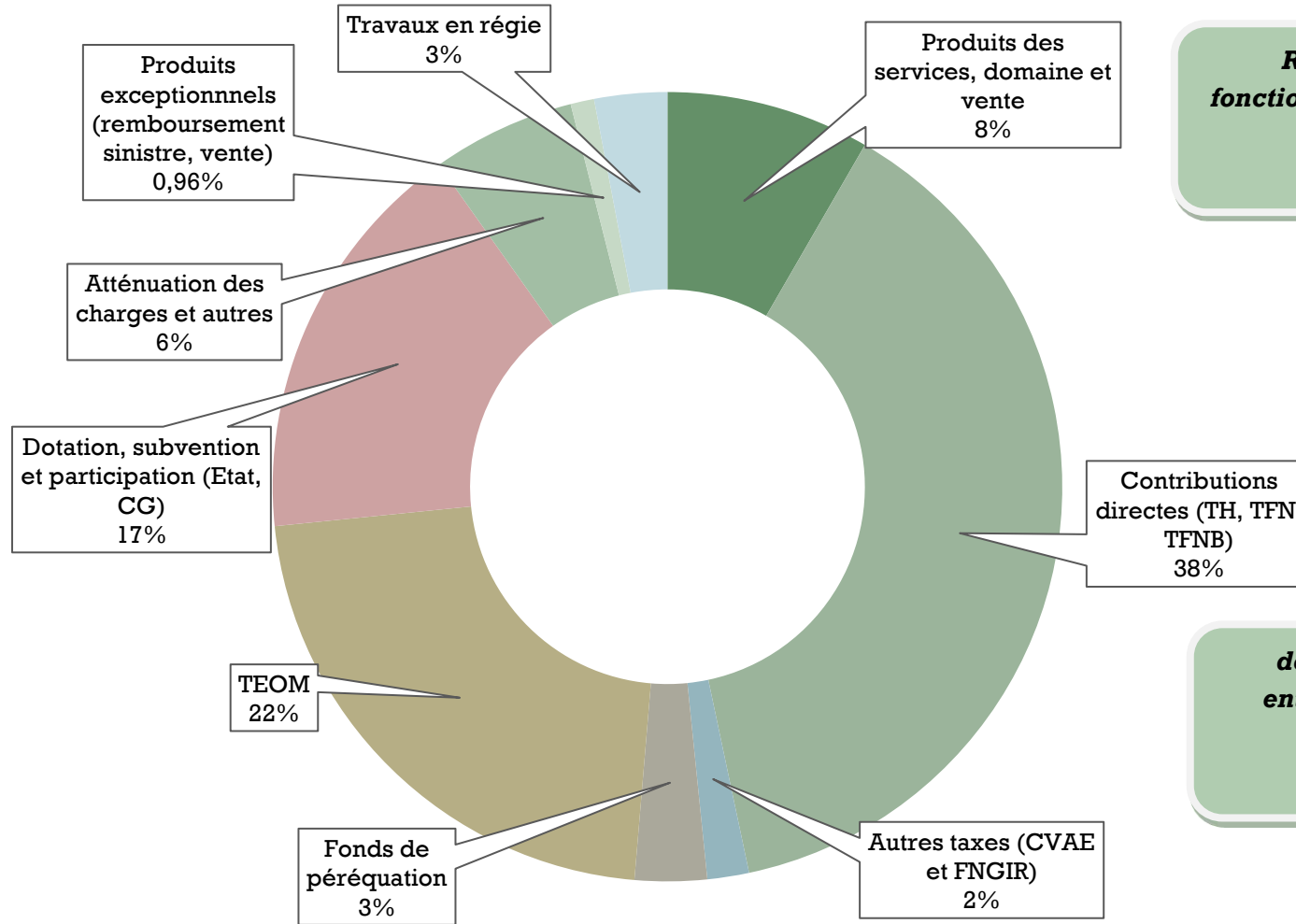
Les moyennes nationales communiquées ci-dessous sont issues des données de la DGFIP et de la DGCL (DGCL « 2014 - Les finances des collectivités locales »). Les moyennes nationales concernent les Communautés de communes à fiscalité additionnelle.

**Dépenses réelles de fonctionnement par habitant :
244€/habitant**

Moyenne nationale :
239 € /habitant



Recettes réelles de fonctionnement
2 347 486 €



Recettes réelles de fonctionnement par habitant :
313 €/habitant

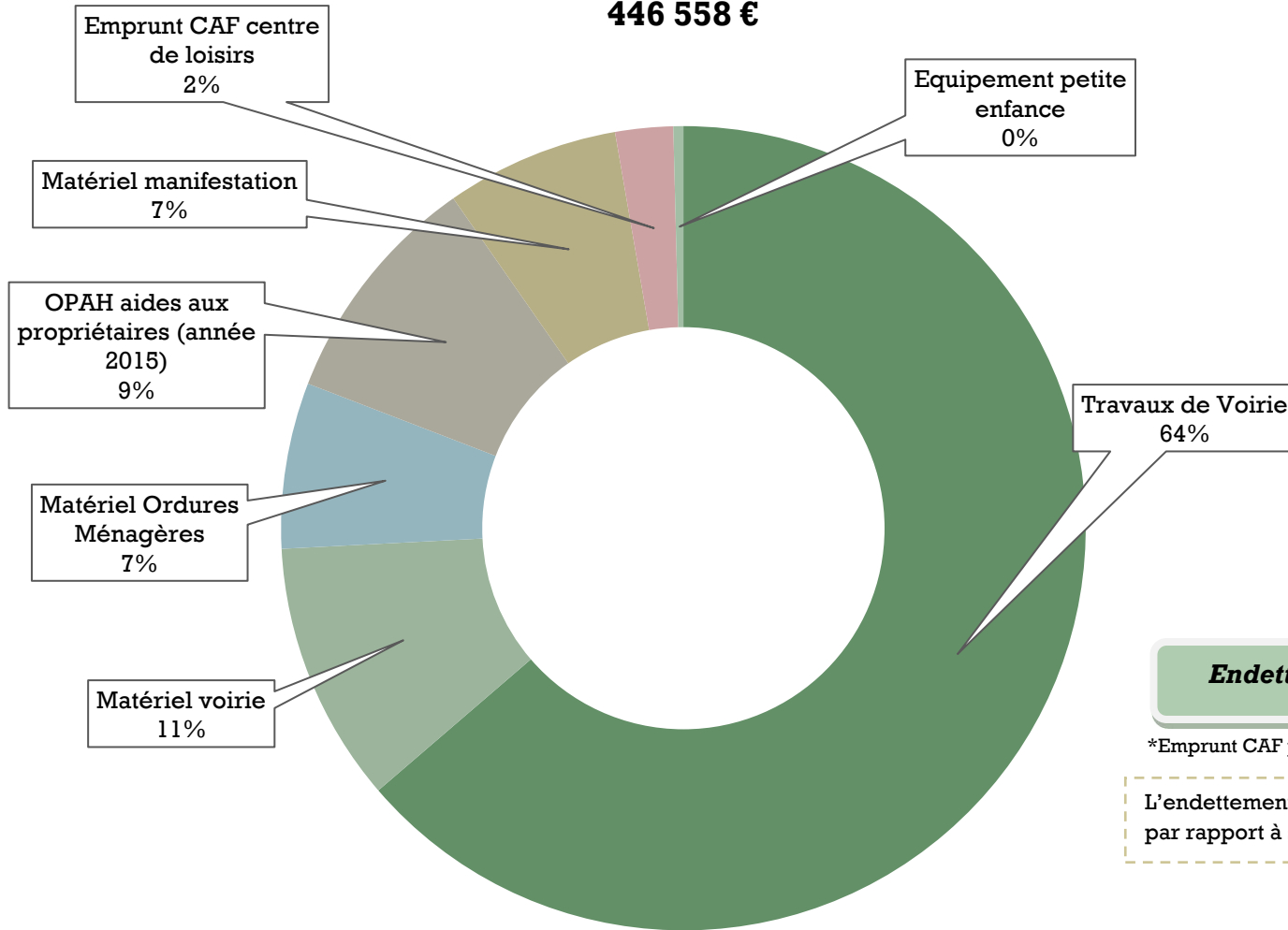
Moyenne nationale :
285 € /habitant

dont Impôt ménage et entreprise par habitant :
125 €/habitant

Moyenne nationale :
285 € /habitant



Dépenses réelles d'investissement 446 558 €



Dépenses réelles d'investissement par habitant : 60 €/habitant

Moyenne nationale : **77 € /habitant**

Endettement par habitant* : 1,38 € / hab.

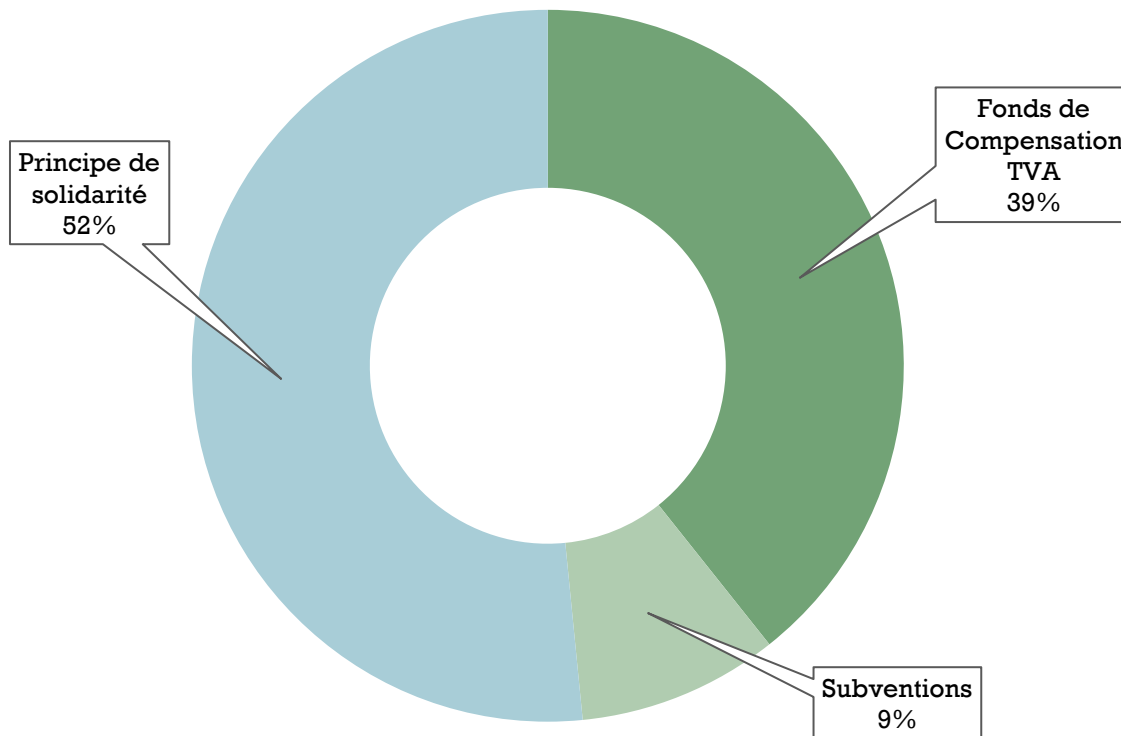
*Emprunt CAF pour la création du Centre de Loisirs = 10364 €/an.

L'endettement mesure la charge de la dette d'une collectivité par rapport à ses ressources de fonctionnement.

Moyenne nationale : **158 € /habitant**



Recettes réelles d'investissement
200 350 €



**Recettes réelles
d'investissement par habitant :**
27 €/habitant

La balance générale de la Communauté de communes fait apparaître une situation financière saine.

Les dépenses sont contenues et les investissements réfléchis.



III. Les ressources humaines

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac compte 17 agents titulaires et 4 agents contractuels qui mettent en œuvre les orientations décidées par les élus au service de la population. Pour pallier aux besoins des services, la Communauté de communes peut avoir recours à du personnel contractuel.

1. L'effectif communautaire

TABLEAU DES EFFECTIFS

| | Effectif | Fonction exercée |
|---|-----------|-------------------------------------|
| ADMINISTRATIF | 2 | |
| Attaché territorial | 1 | Direction générale des services |
| Rédacteur territorial | 1 | Gestion financière, paye, personnel |
| | | |
| TECHNIQUE | 13 | |
| Technicien | 1 | Responsable de service |
| Agent de maîtrise | 1 | agent voirie |
| Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | 3 | agent voirie / om |
| Adjoint technique 1 ^{ère} classe | 8 | agent voirie / om |
| | | |
| ANIMATION | 2 | |
| Animateur territorial | 2 | animatrice tourisme / RAMPE |
| | | |
| TOTAL | 17 | |

En raison d'arrêts de travail importants, en 2014, la Communauté de communes avait recruté 2 agents polyvalents en CAE (6 mois) pour le service voirie et déchets ménagers. Les 2 agents ont vu leur contrat prolongé sur l'année 2015. En 2015, un agent en emploi d'avenir a été recruté pour les services techniques. Ces 3 recrutements ont été effectués afin de pallier à 3 arrêts pour longue maladie.

Depuis novembre 2014, un agent de développement est en poste. Son contrat CAE a été renouvelé en octobre 2015 pour un an supplémentaire.

Fin 2015, un agent du service voirie est parti à la retraite. En 2016, c'est un agent du service déchets ménagers qui partira à la retraite.

2. Le document unique de prévention des risques

Le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 impose à l'employeur de transcrire et de mettre à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (Art. R4121-1 du Code du Travail). Cette obligation a renforcé la Loi n°91-1414 du 31 décembre 1991. Cette démarche de progrès est une étape essentielle dans la mise en œuvre d'un système de management intégrant la sécurité au travail.

Par délibération en date du 30 mai 2012, la Communauté de communes a pris en charge la réalisation des Documents Uniques des risques professionnels, pour l'ensemble des communes membres, par la Société PrévalRisk : coût de réalisation de l'ensemble des documents = 7 406€.

En 2015, la Communauté de communes a pris en charge l'actualisation des documents uniques des communes pour un coût de 5 515,98€.

3. Le schéma de mutualisation des services

La loi de 2010 portant réforme des collectivités territoriales, visant à rationaliser et conforter la mutualisation, a permis de s'engager dans de nouvelles formes de mutualisation tout en imposant un cadre structuré et prospectif avec notamment l'obligation de les inscrire dans un schéma de mutualisation à partir de 2015.

Au-delà de ces opportunités et contraintes d'ordre juridique et de l'objectif de réduction des dépenses publiques, ce sont surtout les finalités d'ordre stratégique pour le développement du territoire intercommunal qui justifient l'engagement des communes et de l'intercommunalité dans un processus visant à définir ensemble les conditions de mise en œuvre d'une démarche de mutualisation, notamment pour :

- *renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action publique au service des usagers à l'échelle du territoire conformément au projet de territoire*
- *renforcer l'intégration intercommunale tout en garantissant aux communes de conserver leur identité territoriale et un rôle d'acteurs à part entière*
- *conforter le couple commune/Communauté au regard des enjeux de recomposition des territoires dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale*
- *répondre à la complexité croissante du service public*
- *anticiper les futurs transferts de compétences.*

Le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de communes Lot-et-Tolzac a été élaboré en 2015. La mutualisation s'inscrit sur le territoire de la Communauté de communes Lot-et-Tolzac, dans un contexte général de maîtrise de la dépense publique et de renforcement de l'intercommunalité.

La mutualisation peut prendre diverses formes et permet la mise en commun par les communes et la Communauté, de personnels et de moyens (équipement ou matériel).



Ce rapport valant « schéma de mutualisation des services » à mettre en œuvre pendant la durée du mandat constitue pour la Communauté de communes Lot-et-Tolzac et ses communes membres, un enjeu majeur et l'une des conditions de réussite de l'affirmation du territoire en visant notamment un partage de compétences et de savoir-faire.

La mutualisation a pour objectif premier d'améliorer, en restant pragmatique, la qualité du service public par une recherche permanente et concertée d'une plus grande efficacité.

Un travail de concertation, associant les communes, a permis la rédaction d'un projet de schéma de mutualisation.

Ce projet est une première étape, des adaptations seront nécessaires. L'avancement du schéma de mutualisation fera l'objet d'une communication annuelle du Président à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).



IV. Développement économique

Président de la Commission « Développement Economique » : Daniel Furlan

1. La Zone d'Activités Économiques (ZAE) de Gouneau

La zone d'activités économiques de Gouneau se situe au lieu-dit « Gouneau » au Temple sur Lot. Elle couvre une superficie totale de 176 600 m² permettant d'offrir une superficie cessible totale de 140 000 m².

A ce jour, 60 480 m² ont été vendus. Le prix de vente est de **6€ HT le m²**.

La ZAE de Gouneau dispose d'un budget propre :

| Fonctionnement 2015 | | Investissement 2015 |
|--|--|------------------------|
| Dépenses : 10 885,34€ | | Dépenses : 503 867,01€ |
| ⇒ <i>Essentiellement taxes foncières, rachat de terrain et électricité</i> | | |
| Recettes : 6 439,37€ + excédent reporté 2014 = 504 868,14€ | | Recettes : 0 € |
| ⇒ <i>Recettes de fonctionnement = 511 307,51€</i> | | |
| Total Compte Administratif ZAE 2015 : déficit budgétaire de 3 444,84€ | | |



Conscients que le manque de dynamisme sur la zone d'activités est notamment lié à l'absence de visibilité et à son image déqualifiée, les élus de la Communauté de communes ont lancé **la réalisation d'un « Village d'entreprises »**. L'objectif est de proposer aux entreprises en création et aux entreprises en développement, une solution immobilière en location. Le coût prévisionnel de cette opération est de 1.2 millions d'euros HT.

Le village d'entreprises envisagé sur la zone de Gouneau sera constitué de deux espaces (2 bâtiments) :

- Un bâtiment permettant d'accueillir des **artisans** avec des ateliers à louer à des prix attractifs équipés de bureaux et de sanitaires. 3 ateliers d'une surface de 120m² seront créés. Ce premier bâtiment sera donc principalement destiné aux entreprises artisanales et du BTP.
- Un bâtiment permettant d'accueillir des **entreprises de services** ayant besoin de bureaux à louer.

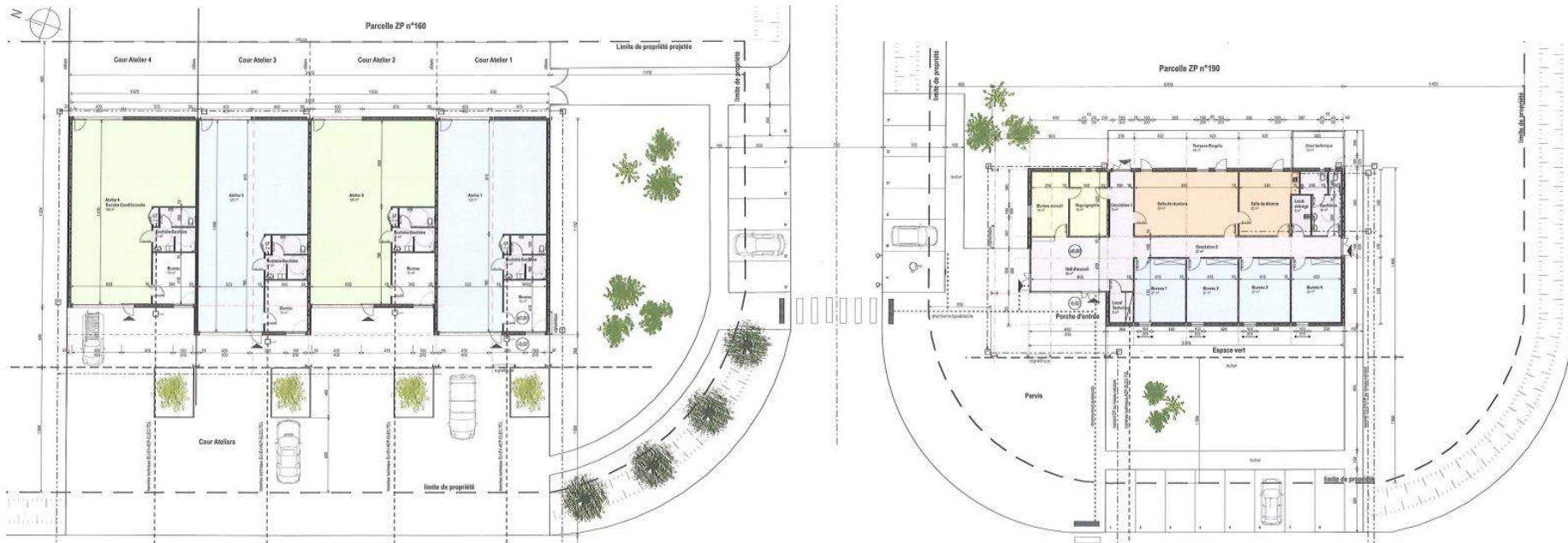


Figure 1 : Plan du projet de Village d'entreprises sur la ZAE de Gouneau, par Archi Studio.

En 2015, la SEM47 a été retenue pour assister la Communauté de communes Lot-et-Tolzac dans sa mission de maitre d'ouvrage.

En juin 2015, le cabinet d'architecture ARCHISTUDIO a été choisi pour réaliser le bâtiment.

Les travaux débuteront en Juin 2016 et le bâtiment sera terminé au printemps 2017.

2. L'accompagnement des jeunes agriculteurs

La Communauté de communes Lot et Tolzac compte près de 300 exploitations agricoles, la commission « Développement Economique » souhaite encourager l'agriculture et la soutenir.

L'aide aux jeunes agriculteurs

Depuis 1999, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac attribue une aide à l'installation aux jeunes agriculteurs.

En 2015, **9 jeunes se sont installés et ont reçu une aide de 4 000 € chacun :**

| <i>Nom</i> | <i>Prénom</i> | <i>Commune</i> |
|------------------|---------------|--------------------|
| COSTA - COUTINHO | André | Brugnac |
| STUYK | Thibaut | Brugnac |
| STUYK | Jessica | Brugnac |
| DUMON | Edwin | Brugnac |
| GROSZ | Fabienne | Brugnac |
| GOLLART-MELIA | Pablo | Coulx |
| CANO-HERNANDEZ | Magalie | Monclar d'Agenais |
| GUENEE | Stéphane | Tombeboeuf |
| BERNARD | Alexandre | Verteuil d'Agenais |



Une réception a été organisée le 13 janvier 2016 afin de leur remettre cette aide. Les maires de la Communauté étaient présents ainsi qu'un représentant de la Chambre d'Agriculture et de la MSA.

3. Une aide au remplacement des agriculteurs par le Service de Remplacement du Lot-et-Garonne

L'association Service de Remplacement du Lot-et-Garonne (SR Lot-et-Garonne) est un groupement d'employeurs à vocation de remplacement. Elle a pour objet la mise à disposition de personnel chez les agriculteurs adhérents afin de garantir leur remplacement.

Une convention de partenariat a été signée en 2015 avec le SR Lot-et-Garonne afin que la Communauté de communes Lot-et-Tolzac participe aux frais de remplacement des agriculteurs adhérents et résidents sur le secteur de la Communauté de communes en cas de maladie ou d'accident du travail.

Ainsi, chaque agriculteur résident sur la Communauté de communes Lot-et-Tolzac se voit attribuer une aide, dans les limites suivantes :

- Remplacement maladie : aide de 50 % du coût hors subvention du SR Lot-et-Garonne pour un maximum de 80 heures de remplacement par an par exploitant (soit 8.85 €/heure). Ces 80 heures ne pourront être attribuées qu'après utilisation des 80 heures aidées par la MSA Action Sanitaire et Sociale.
- Remplacement accident : aide de 50 % du coût hors subvention du SR Lot-et-Garonne pour un maximum de 80 heures de remplacement par an par exploitant (soit 8.85 €/heure). Ces 80 heures ne pourront être attribuées qu'après utilisation des 80 heures aidées par la MSA Action Sanitaire et Sociale.

Le coût hors subvention du SR Lot-et-Garonne est de 17.70 €/heure. Ce coût est réétudié chaque année par l'association.

En 2015, 3 agriculteurs ont bénéficié du soutien financier de la Communauté de communes par l'intermédiaire du SR47.

4. Partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

La convention de partenariat avec la CCI 47 a été signée en Avril 2015 pour 2 ans et doit permettre :

- Un appui individuel aux entreprises de la Communauté pour la réalisation de dossier de transmission, de diagnostic point de vente, de diagnostic accessibilité...
- Un appui collectif aux entreprises pour l'organisation de réunion sur l'accessibilité et la transmission.

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac alloue une enveloppe de 3 800 € pour ce partenariat.



L'opération a démarré officiellement en Mai 2015 :

| Demander | Date de la demande | Prestation sollicitée |
|-------------------------------|--------------------|---|
| Le Potager de Marjorie | Mai 2015 | Diagnostic commercial du point de vente |
| Castelmoron Immo | Septembre 2015 | Diagnostic accessibilité et dérogation |
| Institut Beautyline | Septembre 2015 | Diagnostic accessibilité et dérogation |

5. La visite de M. Henri Tandonnet, sénateur de Lot-et-Garonne

Mercredi 29 avril 2015, M. Tandonnet, sénateur de Lot-et-Garonne a rendu visite aux élus communautaires.

Après un déjeuner au Temple sur Lot avec les maires des communes de la Communauté, l'après-midi a été l'occasion de faire découvrir les projets et les richesses du territoire communautaire : le projet de développement de la Base omnisport et le projet de création du Village d'Entreprises sur la Zone d'Activités de Gouneau ont été exposés. S'en est suivie une visite au Centre de loisirs, au Lac de Tombeboeuf, à l'entreprise Agri'Méca et à la coopérative agricole Cofrusec à Labretonie.

Une présentation des fonctions et des missions de M. Tandonnet au Sénat ainsi qu'un temps d'échanges avec l'ensemble des élus communautaires ont clôturé cette après-midi.





V. Tourisme et communication

Président de la Commission « Tourisme et Communication » : Gérard Stuyk

1. Le tourisme en Lot-et-Tolzac

Le soutien au tourisme est un enjeu de développement économique. En effet, il s'agit de capter, via un territoire attractif, des revenus et de l'activité. La Communauté de communes Lot-et-Tolzac a formalisé sa stratégie d'attraction par la promotion du territoire et son soutien au développement de l'offre touristique.

a. Un budget propre au tourisme

Depuis 2015, l'Office de Tourisme Lot-et-Tolzac dispose de son propre budget.

| Recettes de fonctionnement | | Dépenses de fonctionnement | |
|---|--------------------|--------------------------------------|--------------------|
| Mise à disposition de l'agent de la Communauté pour les Communautés voisines (Prayssas + Confluent) | 558,20 € | Animations, promotion, communication | 8 609,73 € |
| Taxe de séjour | 15 637,70 € | Frais de personnel | 27 710,98 € |
| Subvention de fonctionnement CdC Lot-et-Tolzac | 40 980 € | | |
| Total recettes | 57 175,90 € | Total dépenses | 36 320,71 € |



b. Les atouts touristiques du territoire

Les 1 598 lits, recensés sur le territoire, représentent environ 5,2% du nombre de lits total du département.

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac compte de nombreux prestataires touristiques dont certains parmi les plus visités du département :

- Le chaudron magique à Brugnac ;
- La plage et Nautilus (location de vélos, bateaux, barques à moteurs, canoës, vélos) à Castelmoron sur Lot ;
- Le jardin des nénuphars Latour-Marliac au Temple sur Lot ;
- La commanderie templière du Temple sur Lot ;
- De nombreux producteurs ouvrant leurs exploitations à la vente directe de fruits, légumes, noisettes, pruneaux, canards, safran ;
- Des ranchs et écuries ;
- Des points de vue dont celui de Tourtrès disposant d'un sentier de découverte et lecture du paysage ;
- Des marchés de l'été : le dimanche matin à Le Temple sur Lot, les dimanches soirs à Monclar d'Agenais (marché labellisé « Marché des producteurs de pays »), les mardis soir à Laparade (marché également labellisé « Marché des producteurs de pays » et aussi « Sourire du Lot-et-Garonne »).

| Capacité touristique en 2015 | Nombre | Mode de calcul de la capacité d'hébergement* | Nombre de lits |
|---|------------|--|----------------|
| Hôtel | 3 | Nombre de chambres x 2 | 48 |
| Gîtes | 73 | Nombre de meublés x 4 | 292 |
| Chambres d'hôtes | 50 | Nombre de chambres x 2 | 100 |
| Camping | 6 | Nombre d'emplacements x 3 | 321 |
| Hébergement collectif | 4 | Au réel | 475 |
| Village de vacances | 1 | Au réel | 350 |
| Roulottes | 1 | Nombre de meublés x 4 | 4 |
| 3 Cabanes dans les arbres et 1 bulle | 4 | Nombre de meublés x 2 | 8 |
| TOTAL | 142 | | 1598 |
| Aires de camping-car | | 4 | |

* Selon le Ministère du Tourisme

L'Office de Tourisme Lot-et-Tolzac a obtenu, en 2015, le classement en « catégorie III » par le Ministère chargé du Tourisme. Cette démarche volontaire fait état d'une volonté des élus de renforcer le développement touristique et d'une qualité de prestations de la structure et de son personnel.



En 2 décembre 2015, l'Office de Tourisme Lot-et-Tolzac a également été labellisé « Sourire du Lot-et-Garonne » par le Conseil Départemental du Tourisme du Lot-et-Garonne (CDT47). L'office a ainsi répondu aux 52 critères du référentiel du label notamment en terme d'attitude du personnel, de la signalétique, de la promotion et de la communication.



c. L'accueil des touristes et la promotion du territoire

La Communauté de communes dispose dans ses statuts de la compétence tourisme et dispose d'un service tourisme maintenant autonome doté d'un Conseil d'Exploitation et d'un budget propre. L'office de tourisme intercommunal fonctionne depuis 2013.

L'Office de Tourisme intercommunal a accueilli **2 870 visiteurs en 2015** (soit une augmentation de 43% par rapport à 2014) dont 814 visiteurs en juillet et 1 254 personnes en août, la période estivale étant la plus importante en termes de fréquentation.

Parmi ces touristes, les principales régions représentées sont : **l'Aquitaine (42%), l'Ile de France (13%) et les Pays de la Loire (11%)**. Le tourisme de proximité est le principal flux touristique du département. Concernant les deux autres régions, il s'agit aussi des principales régions sources de tourisme au niveau du département. Le territoire Lot-et-Tolzac est donc à l'image même du département.

En ce qui concerne les départements représentés, les touristes viennent essentiellement du **Lot-et-Garonne (38%), de Gironde (19%) et de la Moselle (10%)**. L'Office de Tourisme étant un lieu ouvert, les habitants viennent demander des renseignements concernant les visites et le patrimoine ainsi que les animations ou la vie locale.

De plus, l'Office a accueilli principalement des familles avec enfants.

Le bilan de la saison touristique 2015 :

| Les + de la saison | Les - de la saison |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - meilleure visibilité de l'Office depuis la route grâce au Beach Flag, - mise à disposition gratuite du Wifi, - amplitude horaires (<i>surtout dimanche matin et entre 12h et 14h</i>), - importance des dépliantés proposés : également départements voisins (nouveauté 2015), - compétences et qualité du personnel d'accueil, - aire de camping-car très appréciée, - cartes détachables du département, - météo, - expositions proposées. | <ul style="list-style-type: none"> - fermeture du Jardin des nénuphars le lundi même en haute saison, - orientation récurrente pour le Jardin des nénuphars, - guide « Hébergements en Lot-et-Tolzac » inutile. |



d. La « Taxe de séjour »

La taxe de séjour mise en place sur le territoire est une taxe basée sur une assiette au réel, perçue durant toute l'année civile à compter du 1^{er} janvier 2013 et selon les tarifs suivants :

| Types et catégories d'hébergements | Fourchette légale (par nuitée, par personne) | Tarifs Lot et Tolzac |
|--|---|-----------------------------|
| Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | Entre 0.65 € et 4 € | 0.90 € |
| Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | Entre 0.65 € et 3 € | 0.80 € |
| Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | Entre 0.65 € et 2.25 € | 0.70 € |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | Entre 0.50 € et 1.50 € | 0.70 € |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | Entre 0.30 € et 0.90 € | 0.60 € |
| Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | Entre 0.20€ et 0.75 € | 0.50 € |
| Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement / Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement | Entre 0.20 € et 0.75 € | 0.30 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes | Entre 0.20 € et 0.55 € | 0.40 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance | 0.20 € | 0.20 € |
| Port | 0.20 € | 0.20 € |

Il a aussi été mis en place une équivalence entre le classement des meublés et leur label. Ainsi, une étoile équivaut à un épi, une fleur et tout autre label. Tous les hébergeurs ont reçu des documents leur expliquant le fonctionnement de la taxe de séjour.

La taxe de séjour ainsi instaurée est payée par les touristes à la fin de leur séjour puis reversée par les propriétaires à la Communauté de communes.

Durant l'année 2015, 18 144,95€ ont été reversé au titre de la taxe de séjour. Cette somme servira à développer l'attractivité touristique du territoire.

En 2015, la taxe de séjour a, entre autre, permis de financer le projet de création d'un site Internet de la nouvelle destination touristique « Cœur de Lot-et-Garonne », destination comprenant 3 territoires (la Communauté de communes du Confluent, la Communauté de communes du canton de Prayssas et la Communauté de communes Lot-et-Tolzac). Un logo et une charte graphique ont aussi été créés pour cette destination.



Figure 2 : Logo de la destination "Cœur de Lot-et-Garonne"



Répartition des retours des registres trésorerie par catégorie d'hébergements et par période :

| | Période de Janv. - Avril 2015 | Période Mai - Aout 2015 | Période Sept. - Déc. 2015 |
|--|----------------------------------|----------------------------|------------------------------|
| Hôtels = 3 | 2 | 2 | 1 |
| Gîtes = 73 | 51 | 69 | 63 |
| Chambres d'hôtes = 50 | 20 | 20 | 20 |
| Campings = 6 | 6 | 6 | 6 |
| Hébergements collectifs = 4 | 3 | 3 | 3 |
| Villages vacances = 1 | 1 | 1 | 1 |
| Roulotte = 1 | 1 | 1 | 1 |
| Cabanes = 3 | 0 | 0 | 0 |
| Nombre de réponses par période | 84 | 102 | 95 |
| % de réponses par rapport au nombre de structures en 2015 | 59.57% | 72.34% | 67.37% |

Tous les prestataires n'ayant pas reversé la taxe de séjour ont reçu plusieurs rappels.

La **taxation d'office** a également été mise en place par délibération en date du 8 décembre 2015. Ainsi, les hébergeurs ne s'étant pas acquittés de la taxe de séjour en 2015 se verront appliquer le mode de calcul suivant :

365 jours de perception

X

Nombre de lits de l'établissement

X

Tarif en vigueur selon la catégorie de l'établissement.



2. L'information touristique

a. Les dépliants touristiques

Le service Tourisme a édité 3 dépliants touristiques :

- le guide des animations
- le guide « Découvertes et gastronomie en Lot et Tolzac »
- le guide « Hébergements en Lot et Tolzac »



Le guide des animations est une parution trimestrielle, créée et éditée en interne (300 exemplaires). Les données proviennent des mairies. La diffusion est assurée en mairie ainsi que dans les points d'information touristiques. Les animations ont aussi été envoyées au journal Sud-Ouest, la Dépêche et le Républicain.

Le guide « Découvertes et gastronomie en Lot et Tolzac » est créé en interne et a été imprimé à 4 000 exemplaires par l'Imprimerie Baudelin, située à Agen. Sa diffusion s'effectue à l'Office de Tourisme, dans les mairies, chez les prestataires touristiques par le biais de la mini-bourse aux dépliants et dans tous les offices de tourisme du département par le biais de la bourse aux dépliants départementale. Il regroupe l'ensemble des prestataires touristiques présents sur le territoire ainsi qu'une rapide description de chaque commune.

Le guide « Hébergements en Lot et Tolzac » est créé en interne et a été imprimé à 1 500 exemplaires par l'Imprimerie Baudelin. Le nombre d'exemplaire papier de ce guide a été diminué car il rencontre peu de succès auprès des touristes. Il est donc proposé en téléchargement. Sa diffusion s'effectue à l'Office de Tourisme, dans les mairies, chez les prestataires touristiques par le biais de la mini-bourse aux dépliants et dans tous les offices de tourisme du département par le biais de la bourse aux dépliants départementale. Il regroupe l'ensemble des hébergeurs du territoire ainsi qu'une notice d'information concernant la taxe de séjour.

Une mini-bourse aux dépliants est organisée chaque année pour que l'ensemble des prestataires touristiques puissent se rencontrer, échanger et ainsi, mieux collaborer. Elle est toujours organisée dans un lieu touristique du territoire (hébergement ou sites) différent. Lors de cette rencontre chaleureuse, la documentation touristique de chaque prestataire est échangée contre celles des autres afin que chacun puisse bénéficier d'un panel de documentation indispensable pour renseigner au mieux les touristes.

En 2015, la mini-bourse a eu lieu le vendredi 22 mai. Les prestataires et les élus présents ont été accueillis au Cheval Blanc, gîte et centre équestre, à Brugnac. Les participants ont notamment pu découvrir et déguster le safran produit sur place.



b. SIRTAQUI

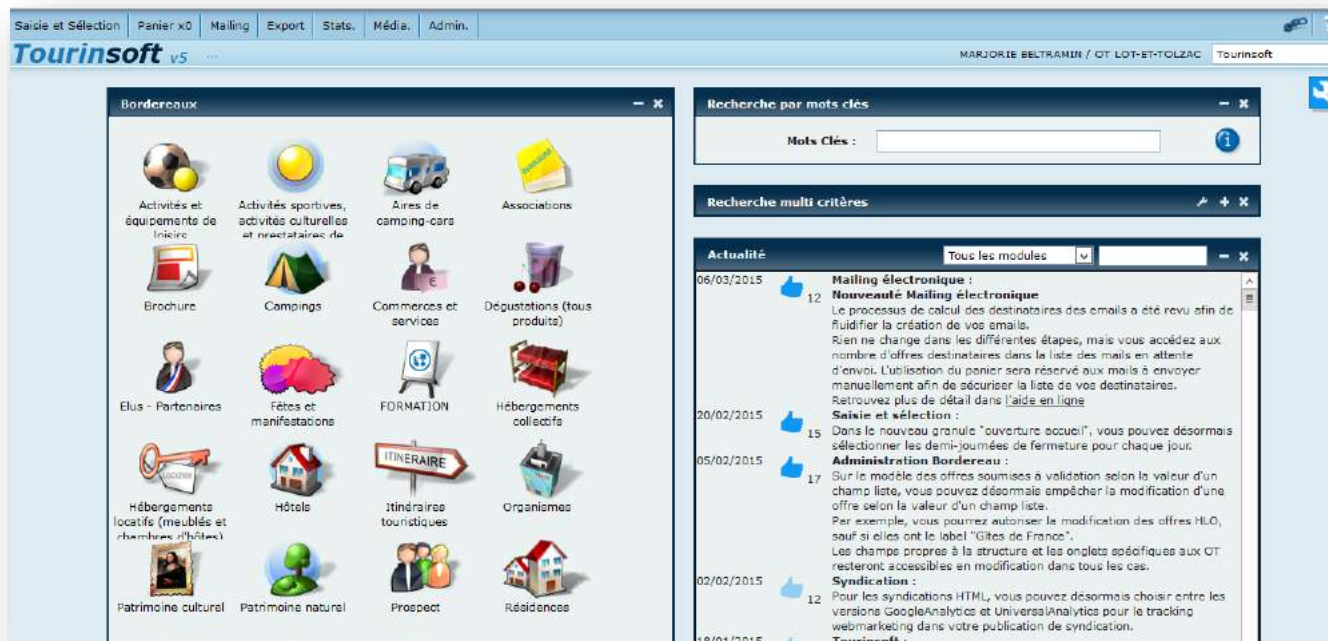
Le Système d'Informations Régionales Touristiques d'Aquitaine (SIRTAqui) est un progiciel sous forme d'une base de données. Cette base de données permet de recenser et de mettre à jour toutes les informations touristiques. Chaque office de tourisme de la région possède un accès et peut ajouter, supprimer ou modifier les fiches des prestataires de son territoire. Pour les hébergements labellisés, seuls les labels ont la possibilité de modifier les fiches.

Le service Tourisme a géré : 142 fiches hébergements, 13 fiches restauration, 23 fiches activités et équipements de loisirs, 10 fiches patrimoine, 462 fiches liées aux commerces et aux associations ainsi que 191 fiches fêtes et manifestations.

Toutes les fiches SIRTAqui sont reliées aux sites Internet institutionnels tels que le Comité Régional du Tourisme d'Aquitaine (CRTA), le Comité Départemental du Tourisme de Lot-et-Garonne, le SMAVLot, la Communauté de communes Lot et Tolzac.

Le progiciel a évolué depuis 2014 : une version 5 est en ligne.

L'animatrice tourisme a aussi été mise à disposition de la Communauté de communes du canton de Prayssas et du Confluent quant à la gestion de leurs données sur le SIRTAqui. En 2015, cela a représenté 20,40 heures de travail pour la Communauté de communes du Confluent et 11,28 heures de travail pour le territoire du canton de Prayssas.





3. La communication

a. La lettre de la Communauté réalisée en interne

Entièrement conçue en interne, la lettre est parue 2 fois pour l'année 2015.

- n°29 en janvier,
- n°30 en juillet.

Chaque numéro est imprimé en 3 800 exemplaires et distribué en direct par les mairies. Deux exemplaires sont aussi envoyés à la bibliothèque nationale de France, au service des périodiques.



b. La CCLT sur le net

Mis en ligne en juin 2011, le site Internet www.lotetolzac.fr fonctionne bien. Il donne les informations pratiques et touristiques du territoire, ainsi que les animations.

En 2015, il a accueilli : 4 558 visiteurs, soit une moyenne de 380 visites par mois.

Les pages les plus consultées :

- le centre de loisirs
- les news
- les activités de Castelmoron sur lot
- les activités de Monclar d'Agenais
- les horaires de l'Office de Tourisme

Cependant, 6 communes n'ont toujours pas rempli leurs pages personnelles.

Un annuaire des services (commerces, artisans, associations) a été créé. Il est directement alimenté par la base de données SIRTAqui.



c. La Fête de la Communauté, une journée qui rassemble

La commune de Laparade fêtait les 750 ans de la Bastide le 2 Août 2015. La Communauté de communes s'est associée à cet évènement.

Au programme ce jour-là, il y avait notamment :

- Une démonstration de voltige aérienne avec le champion du monde en équipe M. BRAGEOT,
- Un apéritif offert par la Communauté de communes,
- Un spectacle de samourais,
- Une exposition photos sur Laparade,
- Deux chorales,
- Un bal populaire et un feu d'artifice,

Mais également : une cinquantaine de stands, une mini-ferme, un pôle santé et bien-être, des vieilles voitures/motos/tracteurs/véhicules de pompiers, des jeux pour les enfants par le Centre de loisirs, ...

Une subvention de 3 000€ a été versée à l'association organisatrice de ce jour festif, « Le Comité des Marchés de Pays ».



Pour 2016, la fête de la Communauté aura lieu à Saint Pastour le Samedi 30 juillet dès 16h.



VI. Politique de l'habitat

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : « OPAH Campagne et Cœur de Bourg »

En 2010, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac a décidé de s'associer avec la Communauté de communes de Prayssas pour le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur les deux territoires. C'est en juin 2012 que la convention permettant le démarrage de l'opération a été signée par les différents financeurs. Le PACT Habitat 47 est l'organisme ayant été retenu pour assurer le suivi animation de cette opération. Cette opération vise à accompagner les propriétaires occupants et bailleurs dans la réhabilitation de logement.

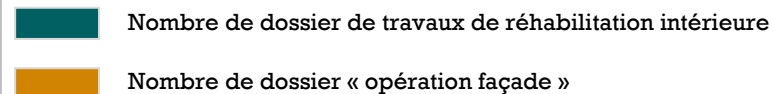
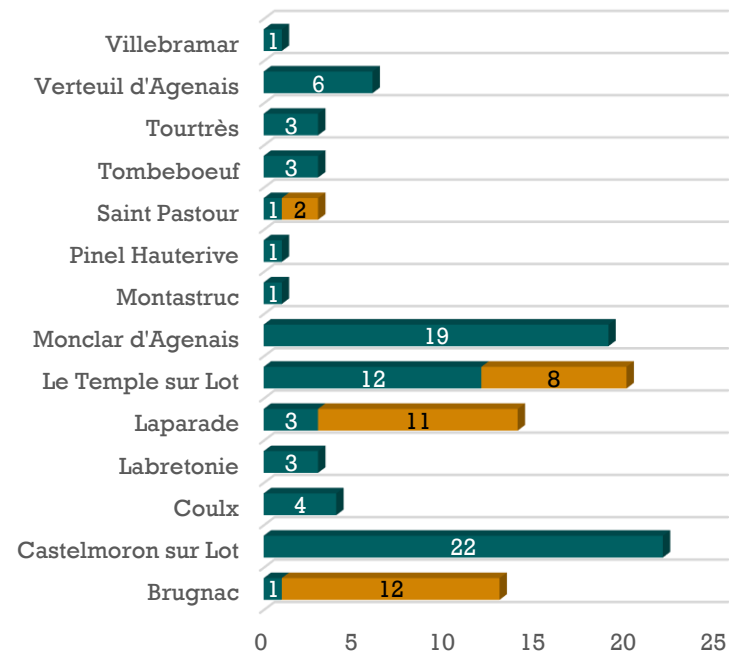
Cette opération s'est terminée en Juin 2015.

Depuis 2012, sur le territoire de la Communauté de communes Lot-et-Tolzac, 68 dossiers ont été déposés et ont reçu l'avis favorable de l'Anah pour la **réalisation de travaux de réhabilitation intérieure**. La Communauté de communes a accompagné financièrement tous les propriétaires dont le dossier était éligible par l'Anah. **Ces 68 dossiers représentent au total 1 612 518 € d'investissement par les propriétaires, 953 209 € de subventions** attribuées par les partenaires financiers (Anah, Conseil Régional, Conseil Général et Communauté de communes).

En parallèle à ces dossiers de réhabilitation interne des logements, un programme spécifique au centre-bourg a été mis en place, « **l'opération façade** ». Cette opération concerne 5 centre-bourgs : Castelmoron sur Lot, Le Temple sur Lot, Verteuil d'Agenais, Monclar d'Agenais et Tombeboeuf. Elle vise à rénover les cœurs de bourg. Des périmètres ont été préalablement définis par les communes. Pour cette opération la commune et la Communauté de communes sont les financeurs des travaux des propriétaires à hauteur de 20% chacune.

Depuis 2012, 33 façades ont été réhabilitées.

Répartition par commune du nombre de dossiers validés par l'Anah de 2012 à 2015



VII. Aménagement du territoire et cadre de vie

Président de la Commission « Aménagement du territoire et cadre de vie » : Roland SOCA

Suite au renouvellement des équipes municipales et de l'équipe communautaire en Mars 2014, la Communauté de communes a décidé de créer une nouvelle commission « Aménagement du territoire et cadre de vie ». Cette commission traite notamment de l'urbanisme, du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'accessibilité.

1. L'urbanisme

- **Permis de construire (PC) et certificat d'urbanisme (CU)**

La Communauté de communes fait des prescriptions techniques pour les routes d'intérêt communautaire. Ces prescriptions ont pour but d'assurer la sécurité des usagers et l'intérêt commun. Elles portent sur les alignements des murs, des plantations, le recul du portail ainsi que les accès avec franchissement de fossé.

Durant l'année 2015, 20 PC, 3 Permis d'Aménager (PA), 36 CU et 7 Déclarations Préalables (DP) ont été traités, soit 66 dossiers.

- **D.I.C.T., autorisations de travaux sur la voirie et déclaration de travaux sur ouvrage électrique**

La Communauté de communes donne des obligations précises quant au remblayage des routes. Les entreprises sont tenues de les respecter. Durant l'année 2015, 154 DICT et 25 demandes d'alignement ont été traitées.

- **Courses cyclistes ou des randonnées**

La Communauté de communes traite aussi des dossiers tels que des courses cyclistes ou des randonnées. La Communauté de communes s'assure du bon état des routes empruntées, au besoin, un balayage est effectué par le service voirie la veille de la course. Durant l'année 2015, 4 dossiers ont été traités.



2. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Les élus communautaires, en séance plénière du 6 novembre 2014, ont souhaité inscrire dans les statuts de la Communauté de communes la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU) ». Le PLU est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes (EPCI) ou d'une commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence, les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire.

Les communes du territoire intercommunal souffrent aujourd'hui d'une absence de documents d'urbanisme ou bien de documents d'urbanisme devant être révisés. Seules trois communes de la Communauté de communes disposent aujourd'hui d'un PLU. Face à ce constat, face aux difficultés rencontrées avec les services de l'Etat quant à l'instruction notamment, face aux nouvelles dispositions de la loi ALUR, aux dispositions du Grenelle de l'Environnement, la Communauté de communes a engagé, dès 2014, la démarche d'élaboration d'un PLU intercommunal.

L'élaboration du PLUi a été confiée, à l'issue d'un marché de prestations intellectuelles, fin septembre 2015, au cabinet URBA2D, situé à Gaillac (81). La conception de ce document d'urbanisme va se décomposer en 5 phases :



- 1 – le diagnostic et l'état initial de l'environnement,
- 2 - la définition du P.A.D.D.,
- 3 - l'établissement du projet de PLUi,
- 4 - le PLUi pour arrêt et l'enquête publique,
- 5 - l'approbation du PLUi.

Une première réunion de lancement a été faite le 29 octobre 2015 avec l'ensemble des élus communautaires et personnel administratif. Fin 2015, le diagnostic environnemental (par le cabinet Artifex) a été remis à la Communauté de communes et la définition des enjeux du diagnostic était en cours.

La durée de réalisation est estimée à 3 ans (Juillet 2018).

⇒ Budget prévisionnel pour l'élaboration du PLUi :

| | | | |
|-----------------------------|----------------|-------------------------|----------|
| Coût de réalisation du PLUi | 130 900 € H.T. | Subventions attendues : | |
| | | Etat - DGD | 39 270 € |
| | | Etat - Appel à projet | 7 000 € |

3. La révision de la carte communale de Verteuil d'Agenais

La commune de Verteuil d'Agenais s'est dotée d'une carte communale par délibération du conseil municipal en date du 3 décembre 2009 car le Règlement National d'Urbanisme (RNU) ne correspondait pas aux besoins communaux. La Communauté de communes Lot-et-Tolzac (du fait de sa nouvelle compétence obligatoire « *Schéma de Cohérence Territoriale et Schéma de secteur, Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* ») a lancé la révision de cette carte communale par délibération en date du 20 juillet 2015 avec le cabinet Ambre Conseil.

L'objet principal de la révision est l'extension du camping « Charmant ». Ce camping (d'une superficie totale de 8,5 ha) a ouvert en 2009 avec 6 emplacements répartis sur 0,7 ha (zone constructible à usage d'activité). Cependant, du fait de son succès, le camping attire de plus en plus de touristes et la capacité d'accueil n'est plus suffisante. Les propriétaires (M. et M^{me} VAN DEURZEN) souhaiteraient agrandir le camping afin de proposer un total de 28 emplacements, dans un premier temps, avec, à long terme, un possible objectif de 50 emplacements. Le projet de révision de la carte communale vise ainsi à étendre la zone constructible du camping à 1,5 ha supplémentaire 1 ha pour les emplacements et 0,5 ha pour un terrain de jeux, une piscine et un bâti sanitaires. La superficie constructible totale du camping passera donc de 0,7 ha à 2,2 ha.

4. Le PAVE

Le « Plan d'Aménagement de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) » est un document de référence qui présente un état des lieux de l'accessibilité de la commune et des propositions de travaux d'amélioration de l'accessibilité avec leur chiffrage et leur programmation. Le PAVE concerne essentiellement les cheminements piétonniers et non les bâtiments. Les collectivités locales ont l'obligation d'élaborer un PAVE en référence à la loi n°2005-102 du 11 Février 2005. Le PAVE devait normalement être adopté au plus tard le 22 décembre 2009 pour toutes les communes de plus de 500 habitants.

L'élaboration du PAVE est par défaut une compétence communale. Vu l'intérêt de regrouper cette démarche au sein de l'intercommunalité afin d'avoir une homogénéité dans la réflexion et d'éviter la multiplication des instances de concertation avec les associations de personnes en situation de handicap, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac a décidé, en 2014, de prendre cette compétence en demandant aux communes de la lui transférer. Les PAVE sont pris en charge en totalité par la communauté.

Un marché de prestations intellectuelles a été passé, avec la Communauté de communes du canton de Prayssas, pour définir le cabinet en charge de l'élaboration des PAVE. A l'issue de ce marché, c'est le cabinet FormAcces, situé à Saintes (17) qui a été retenu.

Au vu des difficultés rencontrées avec le cabinet ; fin 2015, seuls des pré-PAVE ont été rendus.

Des dispositions particulières seront prises en 2016 pour la suite à donner à la mission confiée au cabinet FormAcces.



VIII. Déchets ménagers

Président de la Commission « Déchets Ménagers et Voirie » : Jean COSSERANT

1. La collecte et le traitement des déchets ménagers

a. Tonnage et coût de traitement

En 2015, la Communauté de communes a collecté **2 102 tonnes d’ordures ménagères** (contre 2134 tonnes en 2014 soit une baisse de 1,5%). Cela représente 281 kg par habitant (moyenne française 287,64 kg/hab/an).

Les ordures ménagères sont acheminées puis enfouies au centre de Monflanquin (SMAV intégré à Valorizon dès le 1/01/2013).

Le coût de traitement est de 85,73 € HT la tonne. La Communauté de communes a versé pour l’année 2015, **180 247 € HT** à Valorizon pour l’enfouissement des déchets.

b. Organisation de la collecte

La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie directe par la Communauté de communes. Deux agents assurent ce service. La collecte est effectuée sur 4 jours/semaine.

Deux tournées sont effectuées dans les communes ayant à la fois du porte-à-porte et des conteneurs. Pour les communes dont la collecte s’effectue seulement en conteneur, une tournée par semaine est réalisée.

| Commune ayant du porte à porte en centre bourg et des conteneurs en campagne | Commune ayant que des conteneurs |
|---|---|
| Castelmoron sur Lot, Le Temple sur Lot, Laparade, Verteuil, Tombeboeuf et Monclar | Coulx, Brugnac, Labretonie, Hautes Vignes, Montastruc, Saint Pastour, Villebramar, Pinel Hauterive Saint Pierre de Caubel, Tourtrès |
| 2 tournées / semaine | 1 tournée /semaine |



2. La collecte et le traitement du tri sélectif

a. Collecte des PAV

Sur le territoire chaque commune dispose d'un ou plusieurs points permettant l'apport volontaire de trois types de déchets : les emballages, le verre et les journaux-revues-magazines. Au total en 2015, nous comptons **37 points** de ce type répartis sur le territoire.

La Communauté de communes gère en régie la collecte de l'ensemble des 37 Points d'Apport Volontaire (PAV).

Un agent assure :

- tous les 15 jours l'enlèvement des déchets « emballages » et les transporte au centre de tri de Nicole (SEML du Confluent)
- une fois par mois, l'enlèvement des « JRM » et les transporte vers l'entreprise Soulard qui nous rachète la matière.
- pour le « verre », le transport vers le point de recyclage est délégué à l'entreprise Trincot. En effet, la verrerie se situe à Vayres (33).

b. Tonnage et coût de traitement

| Tonnage | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | Taux de croissance entre 2014 - 2015 |
|-------------------|---------|---------|---------|---------|--------------------------------------|
| Emballages | 55,640 | 71,940 | 75,880 | 82,780 | + 9 % |
| JRM | 156,940 | 169,180 | 146,560 | 142,046 | - 3 % |
| Verre | 199,860 | 223,000 | 225,420 | 207,540 | - 8 % |

Augmentation très importante du volume d'emballages collectés.

Les emballages sont acheminés au centre de tri de Nicole (SEML) qui sépare les différents types d'emballages (carton, aluminium, acier...). Le coût de traitement par le SEML est de **220 € H.T. la tonne**. Les emballages triés par le centre de tri sont ensuite revalorisés par l'entreprise SITA Sud-Ouest qui rachète à la Communauté de communes les matières triées.

Le verre est quant à lui directement transporté à la verrerie de Vayres qui rachète la matière à la Communauté de communes, pour un prix de **32,47€ HT la tonne** (23,17€ de reprise de matière et 9,30€ de transport).

Les JRM sont pris en charge et recyclés par l'entreprise Soulard, pour un prix moyen de **56€ HT la tonne** en 2015.

La Communauté de communes bénéficie d'un soutien financier de l'organisme Eco-Emballages pour le tri sélectif des emballages. Ainsi plus la collectivité est performante en termes de tri, plus l'aide financière augmente. Pour 2015, Eco-Emballages a versé à la Communauté de Communes plus de 46 111 € contre 34 537 € en 2014 et 22 747 € en 2013. Poursuivons nos efforts dans ce domaine !



3. Le fonctionnement de la déchèterie communautaire

a. Tonnage et coût de traitement

| Type de déchet/tonnage annuel | 2013 | 2014 | 2015 | Taux de croissance entre 2015 et 2014 |
|-------------------------------|-----------|-----------|----------|---------------------------------------|
| Déchets verts | 210,000 T | 234,510 T | 231,24 T | - 1,4 % |
| Encombrants | 252,660 T | 232,400 T | 199,80 T | - 14 % |
| Carton | 47,640 T | 58,650 T | 50,720 T | - 13 % |
| Fer | 56,920 T | 54,900 T | 51,420 T | - 6 % |
| Bois | 51,760 T | 82,740 T | 50,340 T | - 39 % |

Baisse du tonnage des encombrants et du bois grâce à la mise en place de la **benne Eco-Mobilier** en Janvier 2015 (=> 52,7 tonnes de DEA collectés en 2015 grâce à cette benne).

Cette baisse des encombrants permet de diminuer les coûts d'enfouissement et l'impact environnemental.

- ✓ Les déchets verts sont transportés par la Communauté de Communes au centre d'enfouissement de Monflanquin (SMAV). Ces déchets sont transformés en compost. En 2015, le coût de traitement est de **28,04€ € la tonne**.
- ✓ Les encombrants sont également acheminés et enfouis au centre de Monflanquin. Le coût d'enfouissement est de **85,73 € la tonne, soit un coût annuel de 17 128,85 €**.
- ✓ Le carton est transporté chez Soulard Entreprise qui nous rachète la matière en fonction du cours du marché. En 2015, le prix de reprise moyen du carton a été de **66 € HT la tonne**.
- ✓ Le fer est transporté chez l'entreprise Brangé qui là aussi nous rachète la matière pour un prix de reprise moyen de **108 € HT la tonne**.
- ✓ Le bois est également transporté chez l'entreprise Brangé, depuis Avril 2015, qui valorise la matière pour un coût de traitement de **18 € HT la tonne**.

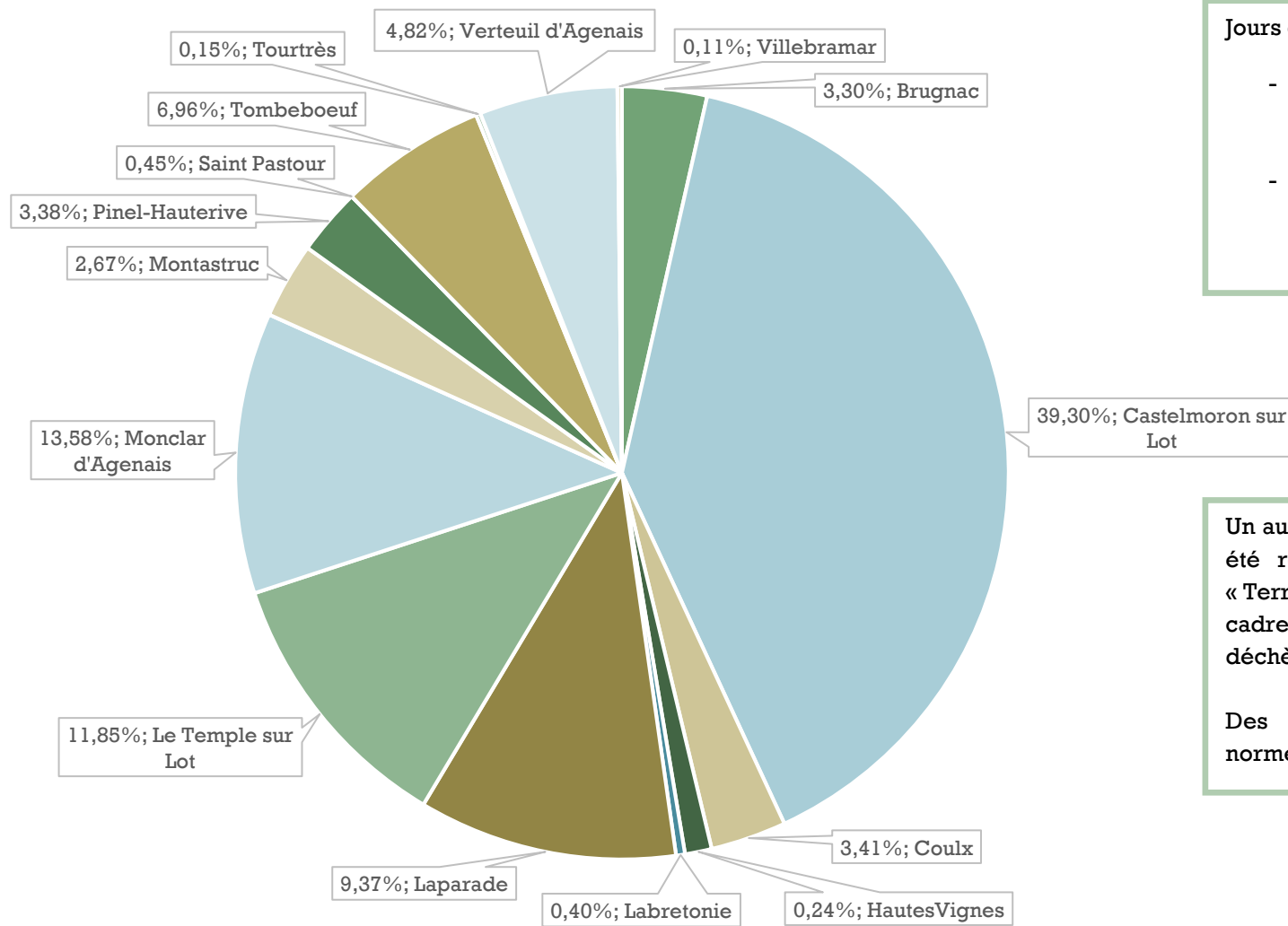
En 2015, ce sont aussi 27,017 tonnes de textile, linge de maison ou chaussures qui ont été collectées soit 3,61 kg/habitant.

Autres déchets collectés à la déchèterie : piles, ampoules, batterie, huiles, DEEE, cartouche d'encre, déchets de soins, déchets d'éléments d'ameublement (DEA), radiographies médicales...



b. La fréquentation

En 2015, **9850 administrés** ont fréquenté la déchèterie communautaire.



Jours et horaires d'ouverture :

- *De octobre à avril :*
mercredi et samedi 8h30-12h15 et 14h-17h
- *De mai à septembre :*
le lundi, mercredi et samedi 8h30-12h15 et 14h-18h

Un audit de la déchèterie de Monclarc a été réalisé en 2015 par le cabinet « Terroirs & Communautés » dans le cadre de l'audit départemental des déchèteries par ValOrizon.

Des aménagements de mise aux normes sont à prévoir en 2016.

4. Les actions de sensibilisation

a. La sensibilisation des professionnels

Des visites ont été faites dans les structures du territoire telles que la MFR, les EHPAD, le collège, les maisons de retraite, etc... pour sensibiliser les professionnels au tri.

L'ensemble des restaurateurs ont également été rencontrés pour connaître leurs besoins et les sensibiliser au tri sélectif pour leurs établissements.

b. Des interventions dans les écoles

ValOrizon propose l'intervention d'une ambassadrice de la prévention dans les établissements scolaires dans le cadre du programme départemental de prévention/réduction des déchets et de l'action de sensibilisation en milieu scolaire.

Trois interventions ont eu lieu en 2015 : une à l'école de Monclar et deux à l'école de St Pastour.

c. Des gobelets réutilisables et logotisés

La production de déchets collectés lors des manifestations sur la Communauté de communes Lot-et-Tolzac, représente des tonnages importants pour partie évitables. Les verres jetables qui jonchent systématiquement le sol lors des événements pose une problématique certaine en terme de respect de l'environnement et oblige les agents communaux à passer du temps au nettoyage des lieux.

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac s'est donc engagée, dans le cadre du Programme Local de Prévention de ValOrizon, à conduire une action de suppression de ces déchets en faisant l'achat et la promotion de 1000 gobelets réutilisables, logotisés Communauté et ValOrizon.

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac met à disposition ces gobelets, sous convention de prêt, à titre gratuit aux communes membres et aux associations locales pour leurs manifestations locales.

Ces gobelets ont été financés à 50% par ValOrizon et à 50% par la Communauté de communes Lot-et-Tolzac.



d. Un conventionnement avec Ecofolio

Ecofolio est un éco-organisme dont la mission est la gestion de la responsabilité financière et environnementale des documents d'imprimés papiers (arrêté du 27 février 2013 portant agrément d'Ecofolio).

A ce titre, Ecofolio apporte aux collectivités des soutiens financiers aux modes de traitement et assure un accompagnement technique.

La convention avec Ecofolio a été signée en avril 2015 et les soutiens financiers de 2011, 2012 et 2013 ont été versés par Ecofolio pour un montant total de 20 733,82€.



e. Les Trophées lot-et-garonnais du Verre

Les performances de collecte sélective du verre en Lot-et-Garonne ont tendance à stagner ces dernières années. Pourtant, le potentiel de tonnage à aller chercher est encore très important. En effet, plus de 1500 tonnes se retrouvent chaque année en enfouissement ou en incinération, selon ValOrizon.

C'est pour cette raison que ValOrizon, en partenariat avec Eco-Emballages, a organisé sur tout le département du Lot-et-Garonne, « Les Trophées Lot-et-Garonnais du Verre ». Depuis Juin 2015, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac participe à ces Trophées afin d'augmenter ces performances de tri du verre.

f. Les composteurs

A l'issue du diagnostic départemental réalisé par ValOrizon ainsi que l'objectif du Grenelle de l'Environnement visant à réduire de 7% le volume des ordures ménagères, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac a souhaité faire partie du projet de composteur, afin de répondre à l'action A.1 du plan d'actions de ValOrizon. ValOrizon a donc passé, en 2014, commande de plusieurs composteurs pour l'ensemble des collectivités.

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac a donc reçu 200 composteurs : 100 composteurs de 400 litres et 100 de 600 litres.

Grâce à la communication et à la sensibilisation des habitants, la totalité des composteurs a été vendue en 2015.

⇒ Cf. Rapport d'activités 2015 du service « Déchets »

IX. L'entretien de la voirie communautaire

La Communauté de communes entretient un **réseau routier de 232 kms**. Les travaux réalisés en 2015 sur la voirie ont représenté 70% des dépenses d'investissement. Egalement la Communauté de Communes met en place un programme de fauchage et d'assainissement.

1. Les travaux réalisés en 2015

Le service technique de la Communauté de communes Lot et Tolzac établit chaque année un programme d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire. En 2015, **174 390 m²** de route communautaire ont été entretenus par le service voirie. Les travaux se décomposent en travaux d'enduit (105 000 m²) et de préparation enduit (69 390 m²).

En matière d'assainissement (saignées et curage de fossés) la Communauté de communes a entretenu **19 982 mètres linéaires**. Le programme assainissement est effectué durant les mois de décembre à mars.

Egalement la Communauté de communes met en place un programme de fauchage sur les 232 kms de voirie communautaire.

✓ Organisation du fauchage :

- Fin avril : un premier tour est réalisé afin d'entretenir les accotements.
- 10-15 Juin : fauchage complet (sauf sur les voies sans issue sur lesquelles seulement les accotements sont fauchés).
- Août : fauchage complet sur les voies sans issue.
- Octobre : fauchage complet sur la totalité du réseau.

2. Les prestations aux communes

La Communauté de communes réalise pour les communes des travaux sur les chemins communaux non communautaires dans le cadre du « programme de travaux triennal et hors programme » (*suivant la demande*). Les travaux dits « hors-programme » émanent de besoins précis des communes et sont facturés aux communes.

La dotation triennale correspond à un montant de 10 000€ de travaux réalisés gratuitement tous les 3 ans par commune.

X. Petite enfance et Jeunesse

Président de la Commission « Petite enfance, jeunesse, culture, sport et scolaire » : Jean-Claude BLAY

Les actions à destination de l'enfance correspondent à 16% des dépenses de fonctionnement.

1. Le Relais Assistantes Maternelles Parents et Enfants (RAMPE)

L'activité du Relais est en légère hausse en 2015. Lors des permanences administratives, l'accueil des familles ou des assistantes maternelles est passé de 84 visites en 2014 à 92 en 2015 (110 visites en 2013). Les assistantes maternelles et les familles viennent au RAM pour :

- obtenir une aide pour l'élaboration du contrat de travail et le calcul du salaire,
- des renseignements concernant les démarches administratives liées à l'embauche d'une assistante maternelle,
- demander une médiation entre employeur et salarié,
- des renseignements sur les démarches liées à la demande d'agrément.

a. Les usagers du RAMPE

Les assistantes maternelles agréées et les familles sont de plus en plus nombreuses à fréquenter les matinées d'éveil. Les nouveaux locaux du RAMPE ont permis que cette structure soit clairement identifiée, et contribuent sans aucun doute au développement de l'activité du RAMPE.

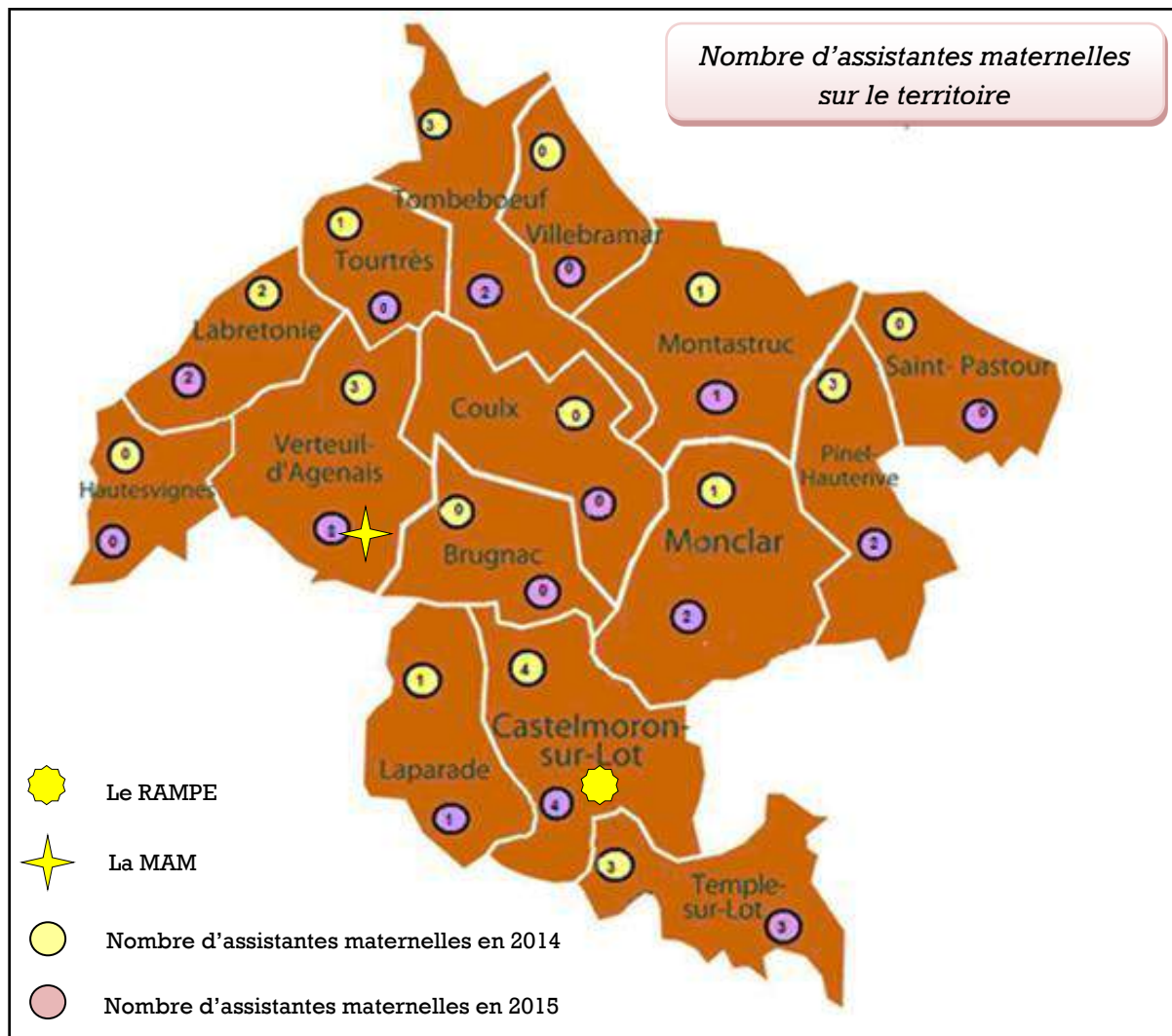
Les usagers du RAMPE semblent satisfaits des services rendus.

Les parents qui ont fait le choix de garder leur(s) enfant(s) trouvent dans les matinées d'éveil un bon moyen de socialisation, cela répond à un besoin de rencontre.

Pour les assistantes maternelles qui travaillent à leur domicile, le RAMPE est pour elles un lien avec l'extérieur qui leur permet de rompre leur isolement.



b. Les assistantes maternelles sur le territoire



c. La fréquentation

Permanences administratives

Par téléphone : 220 appels
Accueil au RAMPE : 62 visites.

Matinées d'éveil :

Au total sur l'année : 14 assistantes maternelles
 53 enfants
 25 familles,
 ont fréquentés le RAMPE durant les matinées d'éveil.

Ces chiffres sont globalement en baisse par rapport à 2014 mais ils restent représentatifs d'une forte activité. Cette baisse s'explique par une fréquentation plus fidèle des assistantes maternelles et des familles. Il y a eu beaucoup moins d'assistantes maternelles et de familles qui sont venues de manière sporadique, d'ailleurs, le nombre de participants par matinée d'éveil reste relativement stable.

d. Le RAMPE, un lieu de découverte, d'échanges et d'écoute

➤ Les actions en direction des assistantes maternelles et des familles :

- Les matinées d'éveil : 99 matinées ont été proposées en 2015
- Spectacle et galette des rois avec la crèche « Le Nuage rose »
- 3 soirées d'échanges et d'écoute en partenariat avec la crèche
- 1 soirée d'information en partenariat avec le RAM de la Communauté de communes du Canton de Prayssas et la Mutualité Française
- Mise en place de matinées d'éveil à Verteuil d'Agenais
- Mise en place de matinées d'éveil à l'ALSH de Monclar
- Partenariat avec la médiathèque de Castelmoron sur Lot
- La sortie du RAMPE le 10 juin au « Chaudron Magique » de Brugnac

➤ Travail avec le réseau des animatrices des RAM du Lot et Garonne

- 2 rencontres annuelles avec le réseau
- Préparation de la journée départementale des RAM du 4 juin 2015
- Réunions pré agrément



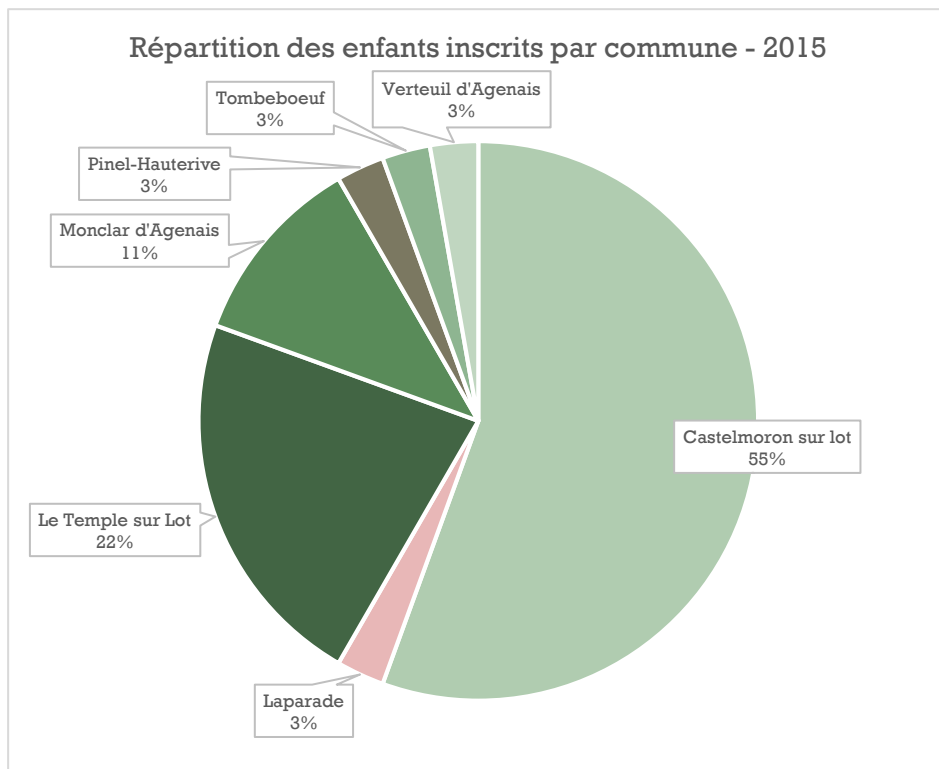
Le RAMPE communautaire entretient également des partenariats avec les structures locales et les partenaires financiers : crèche Le Nuage rose, médiathèque de Castelmoron, centre de loisirs de Monclar, CAF / MSA et le Conseil Départemental.



2. La crèche

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac ayant pris la compétence « petite enfance, enfance et jeunesse » en 2011 s'est vue confier la gestion de la crèche communale (Castelmoron-sur-Lot). La Communauté de communes a décidé de continuer à déléguer la gestion de la structure à l'association « Le Nuage Rose » qui est gestionnaire depuis 1982. La crèche et le RAMPE sont regroupés au sein de la même structure permettant un véritable partenariat et la constitution d'un véritable pôle petite-enfance.

La crèche peut accueillir 18 enfants par jour et une place en urgence. En 2015, **47 enfants étaient inscrits à la crèche.**



| Année | Nombre de jours d'ouverture | Nombre d'enfants inscrits | Heures facturées | Taux d'occupation financier |
|-------|-----------------------------|---------------------------|------------------|-----------------------------|
| 2014 | 222 j | 51 | 34 657 | 96,13 % |
| 2013 | 223 j | 44 | 38 102 | 82,54 % |
| 2015 | 225 j | 47 | 33 218 | 93,36 % |

La crèche accueille en majorité les enfants résidant sur le territoire Lot-et-Tolzac (36 enfants soit 76,6%).

Sur le tableau ci-dessus, on constate un regain d'activité en 2015 (heures facturées), les demandes des familles ont évoluées (contrats plus courts).

Ces chiffres restent tout de même satisfaisants et sont le résultat d'une structure qui fonctionne bien, grâce notamment, au professionnalisme du personnel, à la qualité de l'encadrement et des activités proposées.

Afin d'encadrer et d'accompagner les enfants, l'association compte 8 personnes en CDI (3 à temps complet, 5 temps partiels, équivalent 7 à temps complet) et un agent technique qui assure l'entretien des locaux.



En 2015, la crèche a notamment réalisé les projets suivants :

- Réécriture du règlement intérieur,
- Mise en place du tri sélectif (à l'initiative de la MFR de Castelmoron sur Lot),
- Création et entretien d'un jardin potager conjointement avec le RAMPE,
- Actions d'accompagnement à la parentalité.

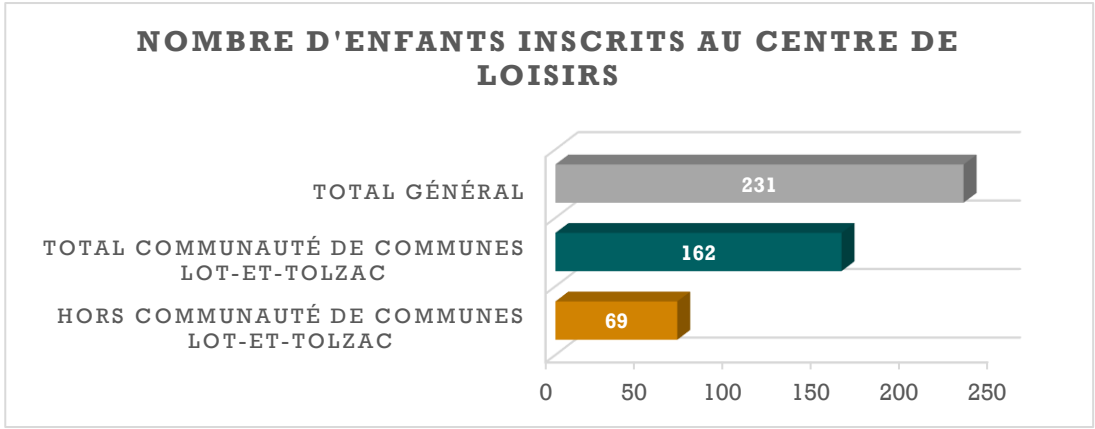
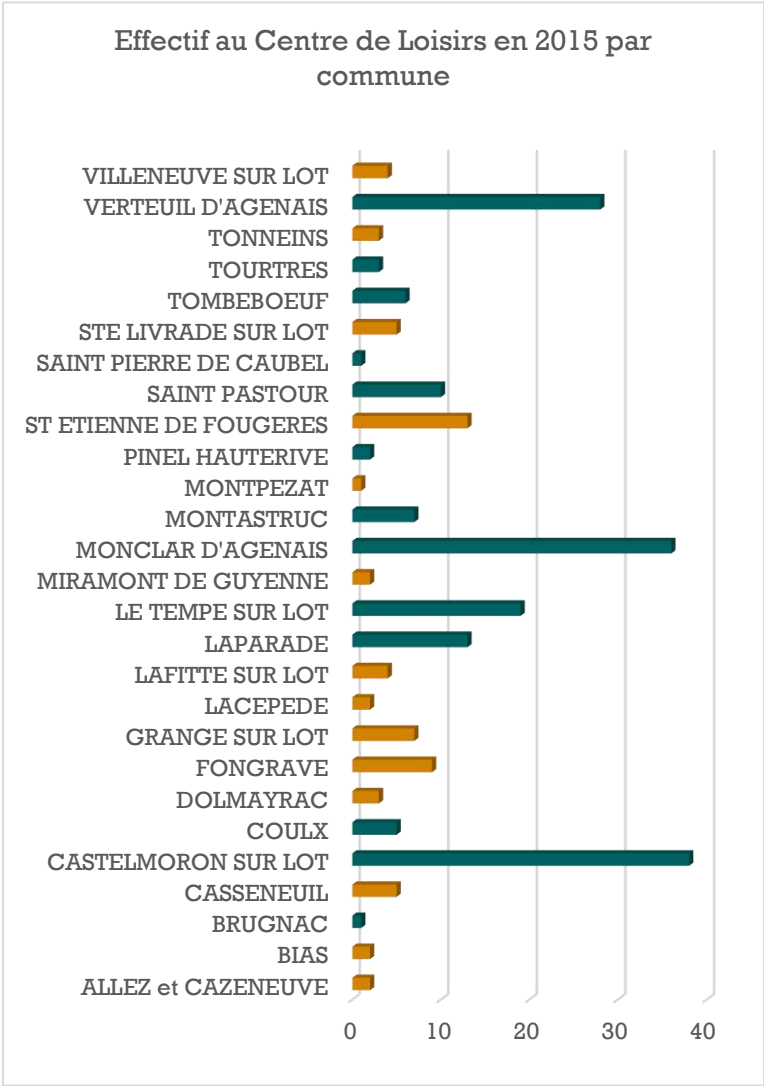
3. Le Centre de loisirs

Ouvert les mercredis et tous les jours en période de vacances scolaires, le centre de loisirs a été ouvert 111 jours dans l'année.

Concernant l'effectif journalier sur l'année, la moyenne est de 50 enfants par jour les mercredis, 65 enfants par jour en période de petites vacances et 80 enfants par jour durant les grandes vacances avec des pics à 100 enfants par jour durant l'été.

Au total 4 656 journées/enfants ont été réalisées en 2015.

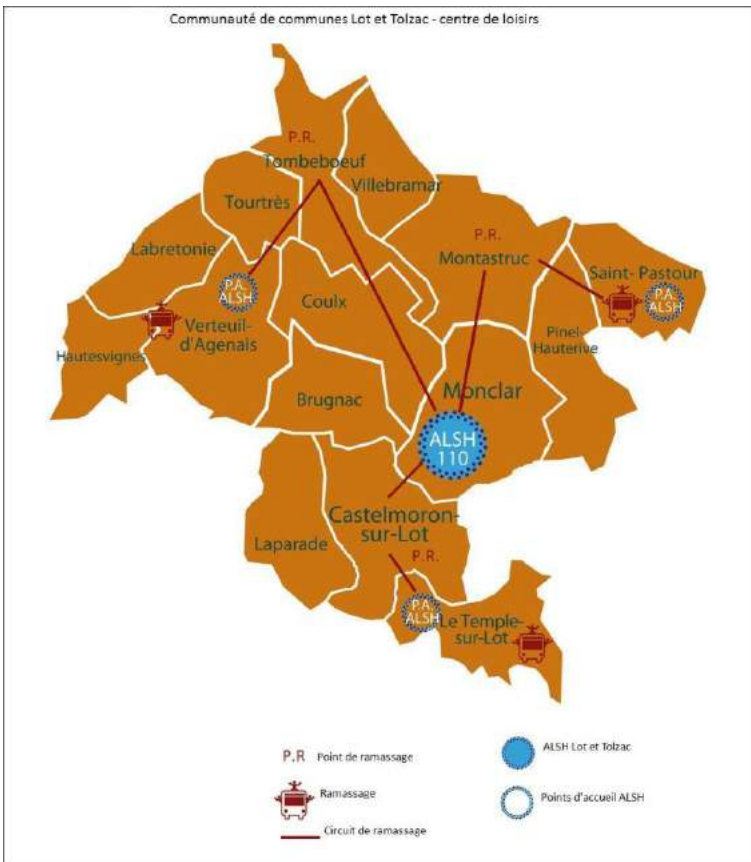
La thématique du Centre de Loisirs en 2015 était l'Art.



La gestion du centre de loisirs est déléguée à l'association laïque de Casseneuil. Pour l'année 2015, la Communauté de communes a versé à l'association une subvention financière de fonctionnement de 121 000 € représentant 58% des recettes de fonctionnement de l'association.

Le prix moyen d'une journée au centre de loisirs est de 6€ par enfant. Le coût réel d'une journée au centre est quant à lui de 37€ (repas, animateurs, transport, activité,...).

Les trois points d'accueil sur le territoire et les circuits de ramassage sont véritablement indispensables pour le fonctionnement de ce centre de loisirs intercommunal. En effet, quarante à cinquante enfants fréquentent les points d'accueil et les bus de ramassage. Points d'accueil et circuits de ramassage créés un véritable maillage du territoire permettant au plus grand nombre un accès au centre de loisirs.



Concernant la restauration, les repas sont livrés en liaison chaude par la cantine scolaire de Casseneuil.

Les activités proposées sont principalement mises en place sur le territoire intercommunal permettant un travail en partenariat avec les partenaires locaux (clubs sportifs, équipements communaux...) et de faire découvrir aux jeunes les activités présentes en Lot-et-Tolzac.

Pour mettre en place les activités, encadrer et accompagner les jeunes, l'association compte 7 à 14 animateurs présents en fonction de la fréquentation.

En 2015, l'association a porté une attention particulière aux adolescents du territoire en organisant notamment un séjour « surf ».



4. Le Contrat Educatif Local

La communauté signe annuellement une convention avec la Jeunesse et Sport (service de l'Etat) afin de mettre en place des animations périscolaires et extrascolaires sur le territoire. Ce contrat vise à faire découvrir des disciplines sportives et culturelles aux jeunes du territoire. Au total ce sont 12 000 € qui sont déployés pour la mise en place de ces activités, la Communauté de Communes est accompagnée financièrement par la Jeunesse et Sport à hauteur de 45%. Les animations proposées sont mises en place et coordonnées par Jacques Alicot, agent du Conseil Général, mis à disposition sur notre territoire. Les animations sont proposées à la fois en périscolaire, durant les vacances et également au centre de loisirs.

a. Les animations Tout Public

Ces animations permettent à tous les jeunes du territoire âgés de 6 à 12 ans de participer à des animations gratuites avec des intervenants qualifiés.

| Nombre d'heures d'animation « tout public » Vacances Scolaires | | |
|--|-------------------------------|------------------------|
| Période | Nombre d'heure d'animation | Nombre de participants |
| Toussaint 2014 | 38 heures | 153 enfants |
| Hiver 2015 | 40 heures | 167 enfants |
| Pâques 2015 | 38 heures | 166 enfants |
| Juillet 2015 | 64 heures | 194 enfants |
| Août 2015 | 38 heures | 124 enfants |
| TOTAL | 218 heures d'animation | 1 022 enfants |

Les activités proposées :

Rugby, danse, pêche, percussions, art plastique, théâtre, équitation, tir à l'arc, basket, football, tennis, canoë-kayak, golf, escalade, VTC, pétanque.

Les lieux où se déroulent les animations : *Castelmoron sur Lot, Le Temple sur Lot, Tombeboeuf, Verteuil d'Agenais, Saint Pierre de Caubel et Hautes-Vignes.*



b. Périscolaire

Concernant les interventions en périscolaire, les animations se déroulaient en 2015 dans les écoles de Castelmoron-sur-Lot, Le Temple sur Lot, Verteuil d'Agenais, Monclar d'Agenais, Saint Pierre de Caubel et Tombeboeuf. Au total **156 heures d'animation ont été réalisées pour des groupes de 12 enfants en moyenne**. Activités proposées : arts plastiques, théâtre, danse, tir à l'arc, rugby et foot.

Des malles pédagogiques thématiques composées d'un ensemble de jeux ont aussi été achetées par la Communauté de communes et mises à disposition dans les écoles : une malle « jeux du cirque », une malle « jeux de balles et ballons », une malle « jeux traditionnels », une malle « jeux de construction »... Les membres du centre de loisirs assurent l'organisation et le suivi de ces malles, forment le personnel communal à leur utilisation et prodiguent des conseils pour animer au mieux les temps périscolaires.

c. Animations au Centre de Loisirs

Dès l'ouverture du centre de loisirs en juillet 2011, la Communauté de communes a souhaité que certaines animations du CEL bénéficient aux jeunes du centre de loisirs. Ceci permettant aux enfants de découvrir les clubs et associations sportives et culturelles du territoire.

Depuis 2014, du fait de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, des activités du CEL ont été mises en place dans toutes les écoles du territoire.

| Période | Nombre d'heure d'animation |
|----------------|-------------------------------|
| Toussaint 2014 | 20 heures |
| Hiver 2015 | 20 heures |
| Pâques 2015 | 6 heures |
| Été 2015 | 54 heures |
| TOTAL | 100 heures d'animation |



5. L'éducation artistique

La Communauté de communes accorde **une aide 400 € par classe** afin de permettre aux élèves de découvrir durant une année scolaire une discipline artistique. L'aide attribuée par classe permet de financer l'intervention d'intervenants qualifiés. Le thème de l'année 2014/2015 est « Nature et patrimoine » : les enseignants ont proposé un projet présenté à la commission jeunesse de la Communauté de communes.

| ECOLES | CLASSES CONCERNEES | TITRE DU PROJET |
|---|---------------------------|--|
| CASTELMORON/LOT Maternelle - 2 classes | Moyenne et grande section | Initiation, découverte et pratique du modelage de l'argile |
| CASTELMORON/LOT - 2 classes | CP / CE2 | Danse |
| TEMPLE/LOT - 4 classes | | Projet autour du jardin |
| SAINT PASTOUR - 2 classes | CE1/CE2, CM1/CM2 | Réalisation d'une mise en voix et mise en scène d'un texte théâtral |
| SAINT PIERRE DE CAUBEL - 1 classe | GS/CP | Réalisation d'un tapis de contes |
| TOMBEBOEUF - 4 classes | Maternelle et Primaire | Création d'une mosaïque sur le chêne de Tombeboeuf |
| VERTEUIL - 3 classes | PS/MS, GS/CP/CE1, CM1/CM2 | Danses traditionnelles |

En 2015, la Communauté de communes a donc accompagné **18 classes (7 écoles)** et environ **300 élèves ont participé aux projets.**

XI. Politique culturelle et sportive : un soutien important aux structures locales

1. L'aide aux troupes culturelles professionnelles et amateurs

La Communauté de communes accompagne chaque année les troupes culturelles professionnelles du territoire pour leur fonctionnement annuel.

En 2015,

- 2 000 € de subvention ont été accordés à L'*Orchestre du Centre Philharmonique* (Verteuil),
- 1 500 € de subvention ont été accordés à l'association de « *Sauvegarde du matériel des sapeurs-pompiers* » (Castelmoron sur Lot) pour l'organisation du 5^{ème} rassemblement des véhicules anciens.

Une aide aux troupes amateurs est également accordée lorsque celles-ci se produisent sur le territoire intercommunal.

En 2015, une aide de 300 € a été versée à la troupe *Théâtre de la Poudre aux yeux* (Pinel) pour leur spectacle « Généalogie » à Saint Pastour et Montastruc.

Egalement, la Communauté de communes attribue une subvention aux manifestations culturelles ayant un rayonnement intercommunal et faisant appel pour ces événements à des professionnels du milieu culturel.

Ainsi en 2015, la Communauté de communes a attribué :

- 3 000 € aux *Folkloriades* (Castelmoron sur Lot),
- 3 000 € à l'association des *Marchés de Producteurs* de Laparade pour l'organisation des 750 ans de la Bastide conjuguées à la Fête de la Communauté,
- 500 € à l'association « *Tarabastel* » (Verteuil d'Agenais) pour le Festival d'art organisé en Août 2015.

D'autre part, une aide exceptionnelle de 2 000 € a également été accordée à l'association de « *Sauvegarde du matériel des sapeurs-pompiers* » pour la réalisation du conservatoire du matériel des sapeurs-pompiers.



2. L'aide aux clubs sportifs

La Communauté de communes Lot et Tolzac soutient l'ensemble du monde sportif de son territoire par l'intermédiaire d'une aide au fonctionnement des clubs. La Communauté de communes attribue la même somme que verse le Conseil Général aux clubs sportifs. Les associations sportives font partie intégrante du tissu associatif local et du dynamisme de nos campagnes, c'est pourquoi en 2015, la collectivité a attribué les aides suivantes :

| Association sportive | Commune | Montant de la subvention (TTC) |
|--|-------------------------|---------------------------------------|
| Archers de Tombeboeuf | Tombeboeuf | 1 043,50 € |
| Archers du Castel | Castelmoron sur Lot | 210 € |
| Boule Templaise | Le Temple sur Lot | 150 € |
| Football Club | Castelmoron sur Lot | 2 214,50 € |
| Gym volontaire | Tombeboeuf | 150 € |
| Castelmoronnaise laparadaise (Rugby XV) | Castelmoron et Laparade | 2 220 € |
| Judo club | Monclar D'Agenais | 609 € |
| Pétanque | Saint Pastour | 150 € |
| Union bouliste | Tombeboeuf | 150 € |
| Basket Ball | Fongrave | 1 795,75 € |
| Judo club | Castelmoron sur Lot | 539 € |
| Union sportive templaise | Le temple sur Lot | 1 199 € |
| Castel piétonics | Castelmoron sur Lot | 576,25 € |
| Tennis Club Monts et Vallées | Castelmoron sur Lot | 1 136 € |
| Tennis Club | Tombeboeuf | 632 € |
| Total | | 12 775 € |



3. La constitution d'un pool de matériel pour les festivités

La création d'un pool de matériel mutualisé à l'échelle intercommunale a tout d'abord émergé des communes en 2014. Il s'agit de mutualiser sur le territoire du matériel d'animation événementielle à destination des communes membres de la Communauté de communes Lot-et-Tolzac et des associations locales. La Communauté de communes a acquis le nouveau matériel qui est susceptible d'être utilisé gratuitement par les communes et associations. La Communauté de communes assure la coordination. Des conventions sont passées avec chaque structure utilisatrice du matériel, cette convention permet de définir les conditions du prêt du matériel.

Des agents sont formés au montage du matériel et certains sont en charge du suivi du matériel.

Il a donc été commandé :

- 2 podiums de 22 m²
- 2 tentes de réception de 6m x 12m
- 1 tente de 8m x 16m
- 3 stands de 3m x 3m
- 25 barrières

Montant total de l'investissement = 25 949,50 € (Subventions = 70% du montant total)

En 2015, le planning de prêt de matériel a été le suivant :

| Emprunteur | Date de prêt | Date de retour | Tente 3 x 3 | Tente 6 x 12 | Tente 8 x 16 | Barrières | Podium |
|------------------------------|-------------------------|----------------|-------------|--------------|--------------|-----------|--------|
| Société de Chasse – Tourtrès | 22 mai | 26 mai | 2 | | | | |
| EPHAD – Verteuil | 26 mai | 28 mai | | 2 | 1 | | 1 |
| Mairie –Le Temple sur Lot | 18 juin | 29 juin | | | | | 1 |
| Ecole – Verteuil | 19 juin | 22 juin | 2 | | | | |
| Comité des fêtes – Verteuil | 26 juin | 29 juin | | 1 | | | |
| Société de Chasse – Tourtrès | 1 ^{er} juillet | 6 juillet | | 2 | | | |
| Mairie – HautesVignes | 3 juillet | 6 juillet | | | | 10 | 1 |
| Comité des Fêtes – Coulx | 10 juillet | 13 juillet | | 1 | | | |

RAPPORT D'ACTIVITE 2015

2015

| Emprunteur | Date de prêt | Date de retour | Tente 3 x 3 | Tente 6 x 12 | Tente 8 x 16 | Barrières | Podium |
|--------------------------------------|--------------|----------------------|-------------|--------------|--------------|-----------|--------|
| Mairie – Castelmoron | 10 juillet | 13 juillet | | 1 | 1 | | |
| Musique en Vallée du Lot | 16 juillet | 20 juillet | | 2 | 1 | 25 | 1 |
| Octogone – Villebramar | 17 juillet | 20 juillet | | | | | 1 |
| Les ailes de Coulx – Coulx | 30 juillet | 1 ^{er} août | | | | | 2 |
| Communauté de communes Lot-et-Tolzac | 31 juillet | 3 août | 2 | 2 | 1 | 25 | |
| Rugby – Castelmoron sur Lot | 6 août | 10 août | 2 | 2 | 1 | 25 | |
| Tarabastel - Verteuil | 14 août | 17 août | 3 | 2 | | 20 | 1 |
| Foyer rural – Laparade | 21 août | 24 août | | | 1 | | |
| Comité des Fêtes – Tombeboeuf | 21 août | 24 août | 2 | 2 | | | 1 |
| Mairie – Grateloup | 4 septembre | 7 septembre | 3 | 2 | | | |
| Sauvegarde du matériel des pompiers | 11 septembre | 15 septembre | 2 | 2 | 1 | 25 | |
| EPHAD - Verteuil | 25 septembre | 28 septembre | 3 | 2 | 1 | | 1 |
| Judo club – Monclar | 6 novembre | 9 novembre | | 2 | | | |

XII. Les actions en partenariat avec le Pays de la Vallée du Lot

L'OCMAC : revitaliser le commerce et l'artisanat

Le Pays de la Vallée du Lot a déposé sa candidature auprès de l'Etat pour bénéficier d'une opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce (OCMAC) sur son territoire. Le dispositif OCMAC permet d'attribuer des aides financières individuelles aux artisans et commerçants dans leurs projets d'investissements matériels, ainsi que des aides financières collectives aux associations ou regroupements d'artisans, commerçants pour la mise en place d'actions d'animations ou de promotion de l'offre commerciale... C'est une opération multi partenariale qui peut être menée grâce au soutien de l'Etat (fonds d'intervention pour les services, le commerce et l'artisanat), du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général du Lot et Garonne et de l'Union Européenne (FEADER).

Pour bénéficier de ces fonds, une étude préalable a été réalisée permettant de définir :

- le diagnostic territorial et économique du Pays décrivant l'organisation et la dynamique commerciale et artisanale du territoire.
- l'analyse quantitative et qualitative du secteur commercial et artisanal par la diffusion d'enquête auprès des artisans/commerçants, d'une enquête de consommation mais aussi d'une analyse des aménagements commerciaux des centres-bourgs du territoire.
- une proposition de programme d'intervention sur 3 ans en termes d'investissements individuels et collectifs.

